

1. Table des matières

1.	Table des matières	1
2.	Introduction.....	3
1.	Contexte mondial	4
2.	L'état des Finances Locales en 2019 selon la Banque Postale (septembre 2019)	4
3.	Projet de loi de finances pour 2020	6
3.1	Les grands axes de la stratégie de finances publiques.....	6
3.2	L'évolution des concours financiers de l'Etat et de la péréquation	6
4.	Contexte local.....	8
4.1	Données générales des ratios financiers de la commune.....	8
4.2	Commentaires des principaux ratios financiers de la commune	8
4.3	Evolution des dotations.....	9
4.3.1	Dotations forfaitaire.....	9
4.3.2	Dotations de Solidarité Urbaine (DSU)	10
4.3.3	Dotations nationales de péréquation (DNP)	11
4.3.4	Dotations Globales de fonctionnement (DGF)	12
4.3.5	Attribution de compensation et dotations de solidarité communautaire	12
5.	Situation financière de la collectivité	13
5.1	Recettes réelles de fonctionnement 2019	13
5.2	Dépenses de fonctionnement 2019	14
5.3	Evolution de l'autofinancement et de l'épargne.....	15
5.4	Principaux investissements 2019	16
5.5	Gestion de la dette	18
5.6	Capacité d'investissement.....	20
6.	Relation entre la Ville et les Satellites	20
6.1	Régie municipale du cinéma.....	20
6.2	Centre Communal d'Action Sociale.....	21
6.3	Office de la Jeunesse	22
6.4	SIVOM de la Communauté du Bruaysis.....	22
6.5	SIBLA (Syndicat d'Aménagement du Bois des Dames).....	22
7.	Budgets annexes.....	24
7.1	Budget annexe « Locations de salles »	24
7.2	Budget annexe « Locations immobilières »	24
8.	Situation des AP/CP	25
9.	Orientations budgétaires 2020.....	27

9.1	Ambition « Investissement »	27
9.2	Orientations en matière de dépenses de fonctionnement 2020.....	27
9.3	Démarche Achat	28
9.4	Estimation de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2024	29
9.5	Orientations de recettes de fonctionnement	29
9.6	Estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement de 2014 à 2024	30
9.7	Prospective de fonctionnement : risque d'effet ciseau	32
9.8	Orientations d'investissement	32
9.9	Financement des investissements	32
10.	Politique des ressources humaines	33
10.1	Evolution de la dépense de 2014 à 2019	33
10.2	Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non titulaires.....	34
10.3	Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	34
10.4	Heures supplémentaires	35
10.5	Avantages en nature	36
10.6	Structure des effectifs	37
10.7	Temps de travail	40
10.8	Egalité femme homme dans la collectivité (rapport intégré)	40
10.8.1	Etat des lieux de la parité	40
10.8.2	Actions correctives en faveur de l'égalité réelle	44
10.9	Orientations 2020 en matière de ressources humaines	45
10.10	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.....	45
11.	Politique en matière de développement durable	46
13.1	Les actions et politiques menées au sein de la gestion des services municipaux.....	46
13.2	Les actions et politiques menées au sein du territoire de la commune	48
12.	Conclusion	51
13.	Glossaire	52
14.	Sources documentaires	52
15.	ANNEXE	53
	Contexte général et perspectives 2020.....	53
	Eléments de contexte mondial.....	53
	Eléments de contexte européen	55
	Eléments de contexte national.....	56

2. Introduction

L'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour objectifs :

- de présenter les orientations budgétaires et engagements pluriannuels qui seront affichés dans le budget primitif,
- d'informer les élus sur la structure et la gestion de la dette,
- de présenter à l'assemblée l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le ROB donne lieu à un débat et il est acté par une délibération spécifique.

Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au Préfet et à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal auquel appartient la commune.

Le ROB sera mis en ligne sur le site Internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

A toutes fins utiles, y sont intégrés les rapports sur l'égalité Homme-Femme et sur le Développement Durable.

1. Contexte mondial

Vu l'état de crise sanitaire Covid-19, il est difficile d'établir une prospective. Les éléments avancés et mis en annexe datent du début d'année et n'avaient pas envisagé de telles circonstances et perspectives économiques dégradées.

2. L'état des Finances Locales en 2019 selon la Banque Postale (septembre 2019)

Rappel

Depuis 2018, la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics est attendue dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques locales 2018/2022 qui fixe un plafond de dépenses. L'objectif du gouvernement est d'obtenir une diminution des parts respectives des dépenses des collectivités et leurs recettes dans le PIB (de 11,2% en 2017 à 10,1% en 2022).

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'inflation	0,0%	0,2%	1,0%	1,1%	1,25%	1,5%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,1%	1,1%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Poids des dépenses publiques dans le PIB*	56,7%	55,0%	54,6%	53,9%	53,3%	52,5%	51,8%	50,9%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
dont Etat et Administration centrale	-3,4%	-3,4%	-3,3%	-3,2%	-4,1%	-2,7%	-2,3%	-1,8%
dont Administrations publiques locales	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,8%
dont Administrations de sécurité sociale	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Dette publique en % du PIB	95,6%	96,3%	96,8%	96,8%	97,1%	96,1%	94,2%	91,4%

* hors crédit d'impôts

L'année 2019 devrait confirmer et amplifier l'embellie financière des collectivités locales constatées en 2018. Record historique de l'autofinancement, grâce à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes proche de la croissance économique en valeur. De plus accélération de la reprise des dépenses d'investissement à l'approche de la fin du mandat municipal, facilitée par une augmentation des ressources externes, la dette locale étant quasiment stabilisée en valeur, et diminuant en pourcentage du PIB.

Bien évidemment, le panorama d'ensemble exposé ci-dessus ne saurait faire oublier les difficultés particulières que rencontrent une partie des collectivités en raison d'un poids élevé des dépenses sociales, d'une croissance démographique rapide, d'une économie locale en déshérence ou d'une perte d'attractivité de leur territoire.

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la 5^{ème} année consécutive. Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression des bases, les recettes de fonctionnement augmenteraient plus rapidement que les dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement financées notamment pour l'épargne et une hausse de l'emprunt. L'encours de dette est donc en légère progression. En raison de taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas, les intérêts de la dette enregistreraient un nouveau recul.

Mais l'année 2020 devrait ouvrir au contraire une nouvelle phase d'incertitudes fortes en matière de finances locales. La suppression annoncée de la taxe d'habitation entraînera inévitablement la refonte des systèmes de redistribution financière. L'année 2020 correspondra à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal qui devrait être marqué par un certain nombre de lois nouvellement adoptées ou en cours de discussion (loi de transformation de la fonction publique, Loi « Engagement et proximité », loi d'orientation sur les mobilités) portant sur l'organisation et les compétences laissant ainsi entrevoir un nouvel acte de la décentralisation.

3. Projet de loi de finances pour 2020

La stratégie de finances publiques pour 2020 porte essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité locale.

De plus, la loi de finances publiques pour 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

3.1 Les grands axes de la stratégie de finances publiques

L'une des mesures phare de la loi de finances publiques 2020 confirme la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80% des foyers en 2020 sachant que pour les 20% des ménages restants la suppression se déploiera jusqu'en 2023. Il s'agit de l'acte II de la réforme de la Taxe d'habitation arrêté à l'article 5 dudit projet.

Cette suppression de la TH s'étale entre 2018 et 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022 avant d'être total en 2023, où plus aucun foyer ne sera assujéti à la TH sur la résidence principale.

L'Etat prévoit de compenser la perte de cette TH en transférant aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dès le 1^{er} janvier 2021. Sachant que ce transfert ne compensera pas intégralement la perte de TH, il est prévu d'instaurer un mécanisme de coefficient correcteur. Afin de permettre une compensation à l'euro près, l'Etat doit abonder le dispositif à hauteur d'un milliard d'euros.

Par contre, les simulations seront faites sur la base des valeurs locatives connues qui correspondent au loyer théorique que percevrait un propriétaire s'il mettait son bien en location ; mais ces valeurs datent de 1970, elles sont donc obsolètes car certaines zones d'habitat se sont substantiellement améliorées alors que d'autres ont peu évolué voire dé péri. D'où l'urgence de les réformer.

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modification.

2020 est une année de transition pour aboutir au dégrèvement des 80 % de contribuables

Sachant que la réforme de la taxe professionnelle avec le système du fonds national de garantie individuelle des ressources, il y a 10 ans, a laissé des insatisfaits sur la compensation, ce qui fait craindre aujourd'hui que pour la TH cette dernière ne s'inscrive pas dans la durée. Il est cependant prévu une clause de revoyure tous les 3 ans.

Ces informations demeurent sous réserve de nouvelles priorités nationales à venir suite au plan de relance lié à la crise épidémique COVID19.

3.2 L'évolution des concours financiers de l'Etat et de la péréquation

Le projet de loi de Finances 2020 prévoit une légère hausse (600 millions d'euros) pour les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

La progression des concours financiers s'illustre à travers les dotations de péréquation. La Dotation Globale de Fonctionnement et les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues stables en 2020. Au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement identique à

celle de 2019, seule l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine augmente. Donc la hausse de la péréquation est intégralement supportée par les budgets locaux puisque l'Etat n'apporte pas d'argent supplémentaire, ce qui se traduira notamment par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.

Ainsi dans un contexte d'inflation à +1,4%, la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement s'apparente dans les faits à un recul pour les collectivités. En effet, la stabilité avancée est toute relative. Ainsi les collectivités doivent s'efforcer de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement donc l'objectif de 1,2 % doit être gardé à l'esprit.

De plus les collectivités doivent supporter de nouvelles dépenses imposées par l'Etat comme la poursuite de la mise en place de la réforme liée aux parcours professionnels, carrières et rémunérations ou encore celles liées à l'abaissement de la scolarité obligatoire à 3 ans.

L'ensemble des dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à près de 2 milliards d'euros dont 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local qui est maintenue au même niveau que l'an dernier et 150 millions d'euros pour la dotation politique de la ville.

Le FCTVA poursuit sa croissance grâce au regain d'investissement depuis 2017 lié au cycle électoral communal. Ce fonds en augmentation de 400 millions devrait atteindre 6 milliards d'euros en 2020.

4. Contexte local

4.1 Données générales des ratios financiers de la commune

Evolution des données générales en Euros ou %	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 229	1 258	1 289	1 291	1 317	1 230	1 234
Produits des impositions directes / population	450	467	459	455	484	477	633
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 351	1 429	1 409	1 456	1 440	1 449	1 415
Dépense d'équipement brut / population	446	526	433	339	312	322	302
Encours de la dette / population	1 506	1 589	1 606	1 578	1 550	1 478	1 076
Dotation globale de fonctionnement / population	446	460	468	476	494	499	198
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,97%	58,93%	58,72%	58,90%	54,99%	55,19%	61,10%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99,65%	97,71%	102,62%	100,67%	104,88%	98,44%	94,50%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,64%	19,82%	18,51%	17,42%	13,21%	22,18%	21,40%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	111,47%	111,23%	113,97%	108,38%	107,70%	101,98%	76%

* chiffres provisoires - Arrêt au 20 05 2020

4.2 Commentaires des principaux ratios financiers de la commune

La dépense réelle de fonctionnement sur population, soit 1 230 € par habitant se rapproche de la moyenne de la strate par rapport à 2018 ; sachant que le chiffre 2019 reflétait les dépenses engagées dans le cadre de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Bruay-La-Buissière possède une richesse fiscale faible (produit des impositions directes inférieurs aux moyennes nationales de la strate, soit 633 euros par habitant).

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie à Bruay-La-Buissière, n'ont pas augmenté depuis 2008, soit respectivement 19,12 % et 37,08%. Par harmonisation au sein du territoire de l'agglomération, la taxe foncière bâtie a même baissé depuis 2017, soit un taux de 38,90%. De plus, la Ville de Bruay-La-Buissière souhaite comme de nombreuses communes en France, une revalorisation des bases qui datent des années 70.

Les recettes de fonctionnement baissent comme toutes les communes de la strate ; la Ville recherche le maximum de financement et vend du patrimoine communal.

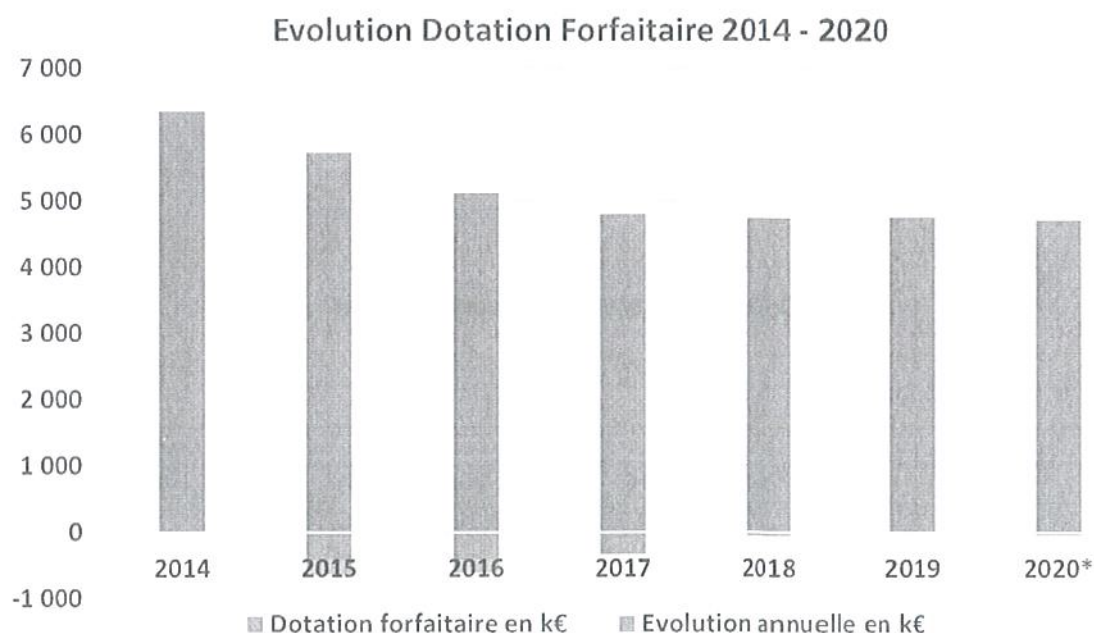
Pour les dépenses d'équipement, Bruay-La-Buissière est conforme à la strate. D'où le ratio de 21,70 % pour les dépenses d'équipement sur les recettes de fonctionnement, mettant en évidence les investissements de la Ville.

La dotation globale de fonctionnement est supérieure aux moyennes nationales des communes de la strate, soit 198 € par habitant en raison du versement de la Dotation de Solidarité Urbaine lié à la faiblesse du potentiel fiscal de la Ville.

L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 101,98% contre 76% au niveau de la strate ; ainsi à ce jour, le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer l'investissement.

4.3 Evolution des dotations

4.3.1 Dotation forfaitaire



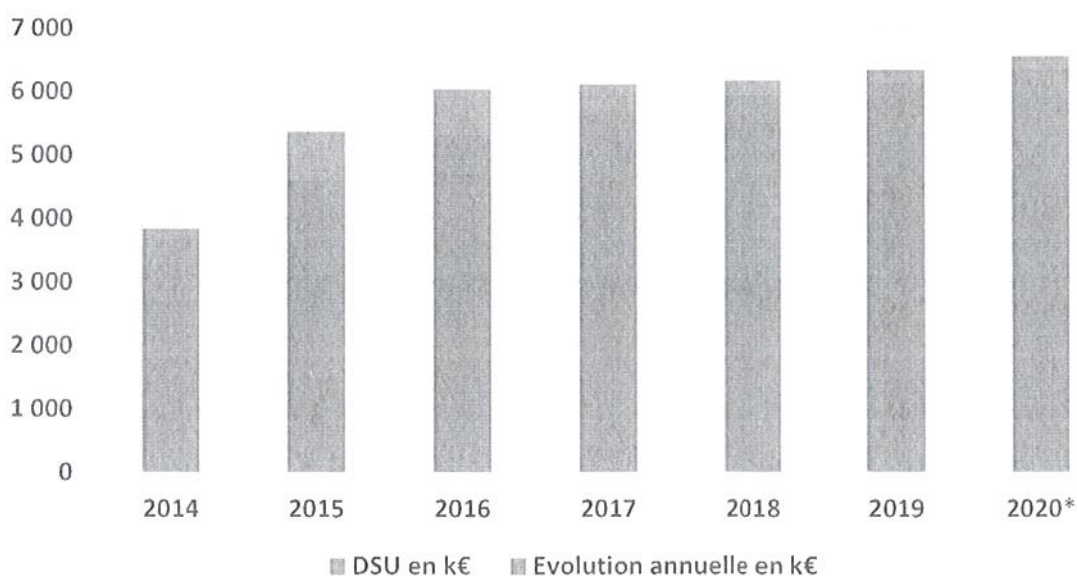
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014/2020 en K€	Variation 2014/2020 en %
Dotation forfaitaire en k€	6 362	5 734	5 126	4 799	4 749	4 755	4 709	-1 653	-25,98%
Evolution annuelle en k€		-628	-608	-327	-50	6	-46		
Evolution annuelle en %		-9,9%	-10,6%	-6,4%	-1,0%	0,1%	-1%		

Les modalités de calcul de la Dotation forfaitaire ne sont pas modifiées en 2020.

Le montant de la Dotation forfaitaire est en baisse en raison d'une part d'une diminution de la population et d'autre part de l'application d'un écrêtement en fonction du potentiel fiscal.

4.3.2 Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Evolution Dotation Solidarité Urbaine 2014 - 2020

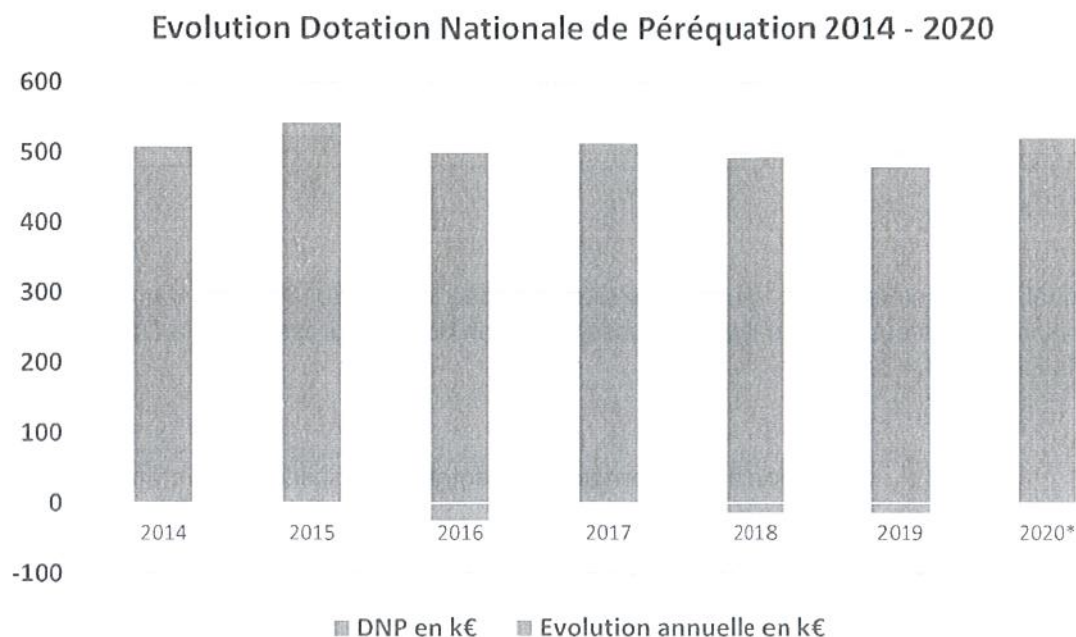


	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014/2020 en K€	Variation 2014/2020 en %
DSU en k€	3 844	4 610	5 323	5 723	5 951	6 145	6 347	2 503	65,11%
Evolution annuelle en k€		766	713	400	228	194	202		
Evolution annuelle en %		19,9%	15,5%	7,5%	4,0%	3,3%	3,3%		

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est la plus importante des trois dotations. L'éligibilité est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). La DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants.

La Ville de Bruay-La-Buissière a bénéficié d'un abondement.

4.3.3 Dotation nationale de péréquation (DNP)



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014/2020 en K€	Variation 2014/2020 en %
DNP en k€	508	525	500	507	493	479	500		
Evolution annuelle en k€		17	-25	7	-14	-14	21	-8	-1,57%
Evolution annuelle en %		3,3%	-4,8%	1,4%	-2,8%	-2,8%	4,4%		

La Dotation Nationale de Péréquation est l'une des trois dotations de péréquation. Son objectif est d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes. Elle augmente légèrement.

4.3.4 Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation DGF 2014/2020 en K€	Variation DGF 2014/2020 en %
Dotation forfaitaire en k€	6 362	5 734	5 126	4 799	4 749	4 754	4 709	842	7,86%
DSU en k€	3 844	4 610	5 323	5 723	5 951	6 145	6 347		
DNP en k€	508	525	500	507	493	479	500		
TOTAL DGF	10 714	10 869	10 949	11 029	11 193	11 378	11 556		
Evolution annuelle en k€		155	80	80	164	185	178		
Evolution annuelle en %		1,4%	0,7%	0,7%	1,5%	1,7%	1,6%		

Au global, on constate que la hausse modérée avancée depuis 2018 se maintient. En 2020, la dotation globale est donc en légère hausse en raison de la progression de la DSU de 3,3% et de la DNP de 4,4 %.

4.3.5 Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014/2019 en K€	Variation 2014/2019 en %
Attribution de compensation en K€	4 042	4 042	4 042	5 184	4 032	4 266	4 266***	-1 141	-18,68%
Reversement fiscalité en K€	1 417	1 417	1 417						
DSC* + FPIC** en K€	649	833	935	935	935	880	nc		
TOTAL Recettes CABBALR	6 108	6 292	6 394	6 119	4 967	5 146	nc		
Evolution annuelle en K€		184	102	-275	-1 152	+ 179			
Evolution annuelle en %		3,0%	1,6%	-4,3%	-18,8%	+ 3,6%			

* Dotation de Solidarité Communautaire

** Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

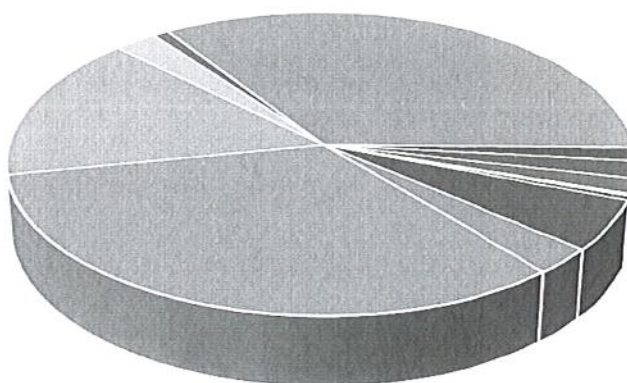
*** Montant prévisionnel Données CABBALR du 22.01.2020

La diminution du FPIC s'explique par le retour à une répartition de droit commun. Cette baisse est en partie absorbée d'une part, par le montant de la DSC attribué également en fonction du droit commun et plus favorable à la Ville ; d'autre part, par une légère augmentation de l'attribution de compensation qui s'explique par un impact des transferts des conservatoires sur un an et non plus un an et 4 mois comme en 2018.

5. Situation financière de la collectivité

5.1 Recettes réelles de fonctionnement 2019

Total Recettes réelles de Fonctionnement hors affectation 2018 : 33 026 k€



- Produits des services des Domaines : 932 k€ soit 3%
- Produit fiscal : 10 866 k€ soit 33%
- CABBALR : 5 145 k€ soit 16%
- Taxes diverses : 817 k€ soit 3%
- TLPE : 298 k€ soit 1%
- Dotation Globale de Fonctionnement : 11 379 k€ soit 34%
- Allocations compensatrices : 477 k€ soit 1%
- Dotation de l'Etat : 610 k€ soit 2%
- Autres produits de gestion courante 516 k€ soit 2%
- Atténuation de charges : 72 k€ soit 0%
- Produits financiers : 146 k€ soit 0%
- Produits exceptionnels : 1 768 k€ soit 5%

Le produit fiscal et la dotation globale de fonctionnement représente une part significative (67%). Sachant que le produit fiscal ne doit son dynamisme qu'à la revalorisation des bases. Le budget dépend donc fortement de la dotation globale de fonctionnement dont l'enveloppe est définie dans le cadre de la loi de Finances.

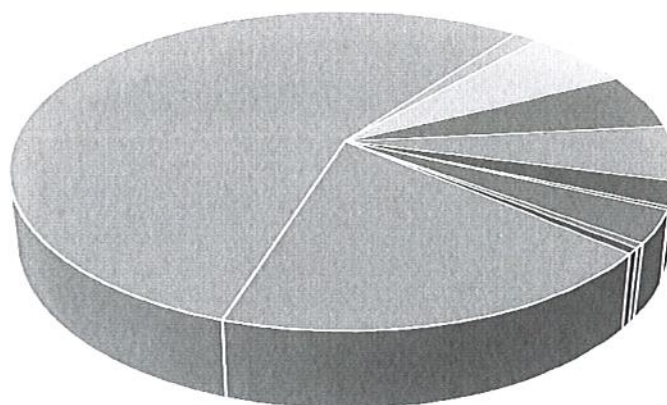
Les recettes de la CABBALR constituent un poste important à hauteur de 16%. Sachant qu'en 2019, l'attribution du FPIC a pénalisé la collectivité.

Il est à noter qu'en 2019, les produits des services des domaines augmentent d'environ 24 % en raison notamment d'un encaissement de recettes des régies plus élevé et d'une régularisation des mises à disposition auprès des associations.

L'aide au fonds de soutien représente moins de 1% à hauteur de 147 k€ et correspond à l'aide de l'Etat pour sortir des emprunts toxiques ; sachant que l'aide pour l'un des deux emprunts a été totalement soldée en 2019. En 2020, cette recette sera de 53 k€.

5.2 Dépenses de fonctionnement 2019

Total Dépenses réelles de Fonctionnement : 28 032 k€



- Charges à caractère général : 5 267 k€ soit 19%
- Charges de Personnel : 15 470 k€ soit 55%
- Autres charges de gestion courante : 399 k€ soit 1%
- Subventions versées aux associations : 1 751 k€ soit 6%
- Subvention versée au CCAS : 1 596 k€ soit 6%
- Participations aux organismes intercommunaux : 1 555 k€ soit 6%
- Dotation Labuissière : 690 k€ soit 2%
- Reversement allocations compensatrices QPV : 82 k€ soit 0%
- Charges financières : 919 k€ soit 3%
- Charges exceptionnelles : 134 k€ soit 1%
- Dont Régie Cinéma : 170 k€ soit 1%

Les charges de personnel représentent un poids significatif (55 %). L'augmentation de 1% est essentiellement due à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité). L'effort de maîtrise de la masse salariale est à poursuivre sachant que les charges de personnel sont en baisse de 3,43%. Ainsi en 2020, pourront être renforcés les services inscrits dans les politiques municipales prioritaires.

Les charges à caractère général pèsent à hauteur de 19%. Elles diminuent de 10,71% en particulier du fait des avances faites dans le cadre du sinistre de l'Hôtel de Ville.

Les charges financières essentiellement liées aux intérêts d'emprunt représentent toujours 3% et sont en baisse de 11,39%, expression de l'extinction d'emprunts.

5.3 Evolution de l'autofinancement et de l'épargne

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion en k€ (1)	32 134	33 358	32 738	32 247	31 204	31 112
Dépenses de gestion en k€ (2)	27 540	28 262	28 487	28 371	28 427	26 809
Epargne de gestion en k€ (3)	4 594	5 096	4 251	3 876	2 777	4 303
Résultat financier en k€ (4)	-1 590	-1 077	-1 168	-1 075	-975	-773
Résultat exceptionnel hors cessions en k€ (5)	-169	-228	-284	754	555	579
Epargne brute en k€ (6)	2 835	3 791	2 799	3 555	2 357	4 109
Epargne nette en k€ (7)	-36	495	-913	-520	-2 043	-402
Evolution en %		1475,00%	-284,44%	43,04%	-292,88%	80,32%

(1) Recettes de gestion = recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels et produits financiers

(2) Dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et charges exceptionnelles

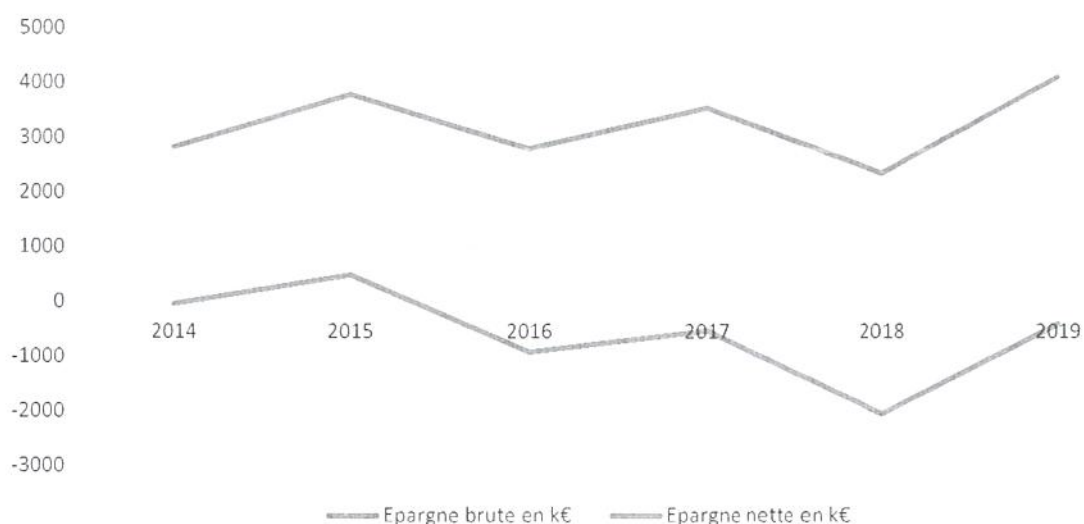
(3) Epargne de gestion = recettes de gestion** - dépenses de gestion***

(4) Résultat financier = produits financiers - charges financières

(5) Résultat exceptionnel hors cessions = produits exceptionnels hors cessions - charges exceptionnelles

(6) Epargne brute = Epargne de gestion + résultat financier + résultat exceptionnel hors cessions

(7) Epargne nette = Epargne brute - amortissement du capital courant



Bien que restant négative, l'épargne nette augmente. Cela est lié à la politique budgétaire menée visant à assurer le suivi des dépenses et recettes ; ainsi les dépenses de gestion s'adaptent aux recettes perçues. La conséquence de cette évolution de l'épargne porte directement sur le montant de l'emprunt en 2020.

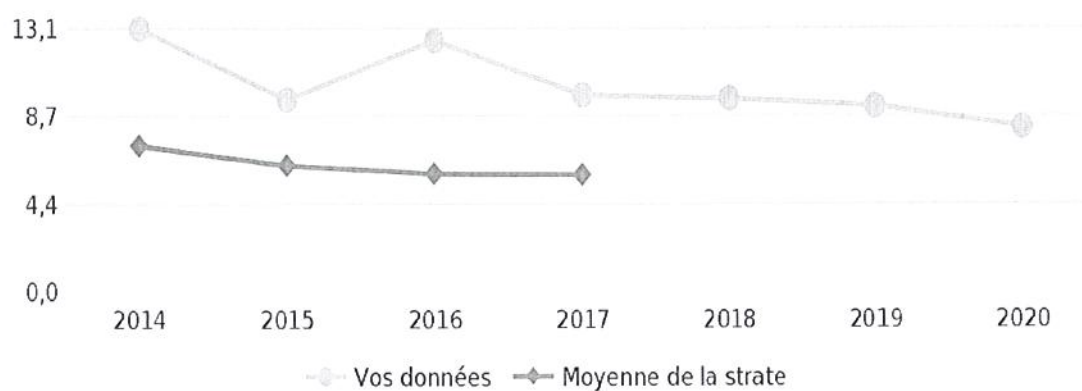
5.4 Principaux investissements 2019

Type de dépenses	Montant des dépenses réalisées et engagées sur 2019	%
Travaux de voirie	1 821 564,33 €	
Travaux Hôtel de ville	1 008 797,79 €	
Travaux sur les bâtiments scolaires	986 321,55 €	
Travaux divers - Hors HDV ou bâtiments scolaires	768 563,00 €	
Travaux de démolition	368 182,97 €	
Etudes diverses	202 468,43 €	
Travaux dans les cimetières	68 612,62 €	

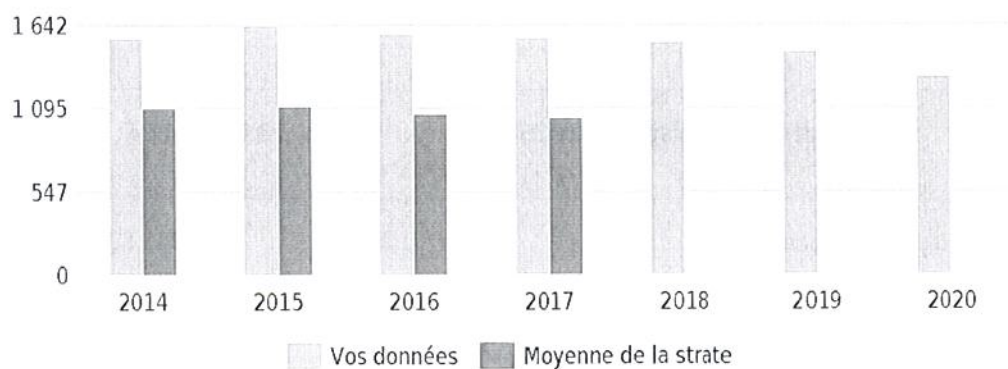
Travaux divers réseaux	10 901,61 €	
sous-total des travaux 2019	5 235 412,30 €	71,46%
Matériels divers 2019	793 274,68 €	
Véhicules	598 615,17 €	
Matériel informatique et logiciels	378 093,52 €	
Mobiliers	82 863,28 €	
sous-total des équipements 2019	1 852 846,65 €	25,29%
Acquisition	234 347,42 €	
sous-total des acquisitions 2019	234 347,42 €	3,20%
Subvention aux commerçants	3 841,80 €	
sous-total subvention aux commerçants 2019	3 841,80 €	0,05%
Total des investissements 2019	7 326 448,17 €	100

5.5 Gestion de la dette

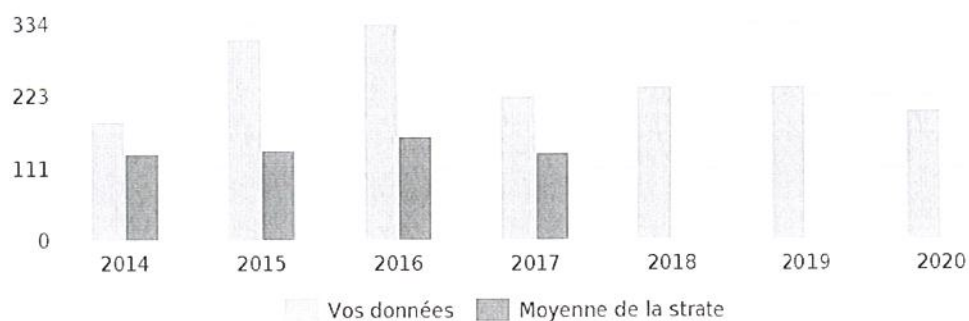
Ratio de désendettement (en années) © Finance Active



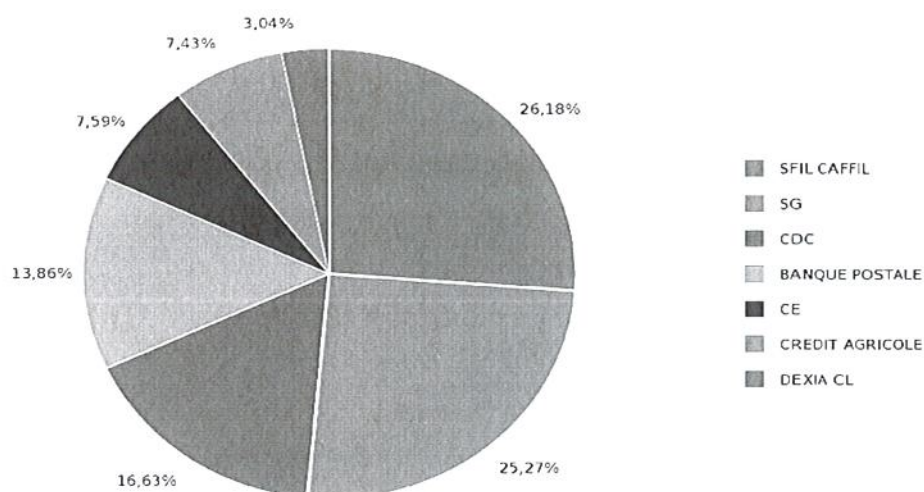
Encours de dette en euros / habitant © Finance Active



Annuité en euros / habitant © Finance Active



Dettes par prêteur



Le coût de la dette

Eléments de synthèse	31/12/2018	31/12/2019
Dettes globales	35 159 k€	33 681 k€
Durée résiduelle moyenne *	10 ans et 3 mois	10 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne **	5 ans et 6 mois	5 ans et 5 mois
Taux annuel moyen	2,74%	2,46%

* La durée de vie résiduelle est la durée exprimée en années restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

** La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

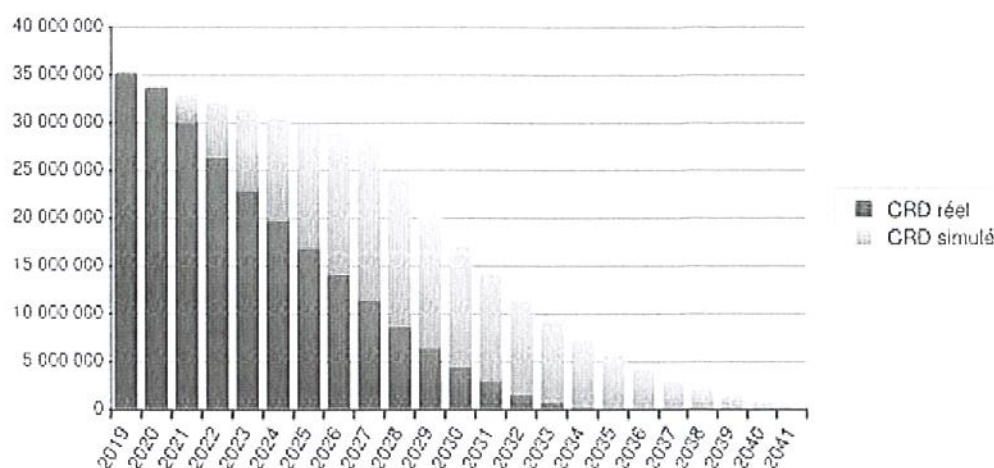
Au 31 décembre 2019, l'endettement de la Ville de Bruay-La-Buissière se montera à 33 681k€. Les emprunts contractualisés par la Ville sont à risques nuls car 83,4% des emprunts sont à taux fixe et ceux à taux variable (16,6%) sont indexés sur le livret A.

La capacité de désendettement sera de 10 ans et 3 mois au 31 décembre 2019. Légèrement supérieure aux orientations du mandat, elle est conforme à la loi de Finances 2020 qui incite les communes de la strate à rester dans la fourchette de surveillance de 11 à 13 années. Le ratio de désendettement est en baisse passant de 9,22 ans à 8,19 ans en 2019. L'annuité de la dette par habitant de 236 € depuis deux ans passera en 2020 à 199 €.

En 2020 le montant de l'emprunt pour financer l'ensemble des dépenses d'équipements projetées, peut être diminué et ainsi passer de 3 millions à 1,5 millions d'euros.

Enfin, le besoin en lignes de trésorerie est réduit à 1 million d'euros, l'année 2019 n'ayant pas connu de difficultés de régulation de la trésorerie. Le maintien de la ligne de trésorerie permettra de respecter le délai de traitement interne à la ville de 20 jours à compter de la réception des factures.

Evolution du CRD



©Finance Active

Suite à un emprunt annuel de 3 millions par an de 2020 à 2026, la dette s'atténue jusqu'à extinction en 2041.

5.6 Capacité d'investissement

Pour financer ce plan pluriannuel d'investissement, la collectivité va tout d'abord rechercher des financements (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Dotation Politique de la Ville, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance...). Elle aura, outre sa capacité d'autofinancement, recours à l'emprunt. En 2020, la capacité d'autofinancement devrait être constante ; de même le recours à l'emprunt sera de l'ordre de 3 millions d'euros. Enfin, viendront abonder ces dépenses d'investissement le FCTVA et les cessions de biens.

6. Relation entre la Ville et les Satellites

Dans le cadre du dernier rapport de la CRC de septembre 2018, il a été recommandé à la Ville de mettre en place des outils de suivi pour les dépenses subventionnées notamment auprès de trois satellites que sont : le cinéma, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de la Jeunesse. Ainsi des temps d'échange et d'analyse sont formalisés dès 2019 afin d'approfondir les modalités d'analyse et de contrôle de gestion dans ce cadre.

6.1 Régie municipale du cinéma

Le Cinéma « Les Etoiles » est une régie à personnalité morale propre dont l'activité principale est d'être un cinéma municipal d'art et d'essais en centre de ville.

Il est un repère culturel incontournable dans la politique municipale et à ce titre multiplie les partenariats avec les services municipaux comme la médiathèque et les associations souhaitant développer ou mettre en place un axe culturel à caractère cinématographique.

Ce lieu repéré et apprécié ne cesse de se développer et est tourné en permanence vers l'avenir, après le passage à la numérisation, il est l'un des 3 trois sites repérés par La Villette pour accueillir une Micro-Folies. Donc le Cinéma « Les Etoiles » est un lieu animé qui se diversifie en permanence.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Variation 2014/2020 en K€	Variation 2014/2020 en %
Participation Régie Cinéma Les Etoiles en k€	364	342	342	342	342	170	342	-22	-6,04%
Evolution annuelle en k€		-22	0	0	0	-172	172		
Evolution annuelle en %		-6,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-50,3%	101,2%		

La participation de la Ville est relativement stable et constante ; excepté en 2019, où le Cinéma, conformément aux données avancées par la Chambre Régionale des Comptes, a eu recours à son épargne ce qui a fortement réduit la subvention allouée. Cette dernière redeviendra stable en 2020 à hauteur de 342 k€.

6.2 Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, reconnu et obligatoire qui a pour mission d'animer une politique sociale au sein de la Ville en liaison avec les organismes et institutions intervenants sur le territoire.

Afin de répondre au mieux à cet objectif, est établi sur Labuissière un CCAS qui dépend budgétairement de celui de Bruay-La-Buissière.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Variation 2014/2020 en K€	Variation 2014/2020 en %
Dotation CCAS en k€	1 350	1 380	1 380	1 436	1 471	1 596	1 703	353	26,15 %
Evolution annuelle en k€		30	0	56	35	125	107		
Evolution annuelle en %		2,2%	0,0%	4,1%	2,4%	8,5%	6,7%		

Ainsi pour mener à bien les actions à caractère social qui lui incombent, la principale ressource du CCAS est la subvention communale qui complète le versement de divers financeurs comme le Département dans le cadre de l'aide sociale ou encore les caisses de retraite.

La participation de la Ville auprès du CCAS est très soutenue du fait des difficultés sociales croissantes rencontrées par la population bruaysienne et labuissérienne. Elle lui permet également d'assurer une offre petite enfance constante et de qualité.

Cette augmentation permettra d'assurer un meilleur fonctionnement de la structure sachant que seront étudiées toutes les pistes d'économie.

6.3 Office de la Jeunesse

L'Office de la Jeunesse est une association loi 1901 qui propose des activités éducatives aux enfants et aux jeunes de la Ville durant toute l'année, en soirée, le mercredi, le week-end et pendant toutes les vacances scolaires.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Variation 2014/2020 en k€	Variation 2014/2020 en %
Subvention OJ en k€	1 220	1 170	1 170	1 230	1 233	1 050	1 200	-20	-1,64%
Evolution annuelle en k€		-50	0	60	3	-183	150		
Evolution annuelle en %		-4,1%	0,0%	5,1%	0,2%	-14,8%	14,3%		

Dans le cadre de la politique jeunesse et éducation, la Ville subventionne ce partenaire. En 2020, la subvention retrouvera son niveau de 2018, à hauteur de 1 200 000 €. Une réflexion est en cours pour la transformation de l'office en centre social.

6.4 SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis est un EPCI regroupant désormais 26 communes du Bruaysis soit environ 96 000 habitants. La Ville adhère à l'ensemble des 10 compétences.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014/2020 en K€	Variation 2014/2020 en %
Participation SIVOM en k€	1 248	1 252	1 345	1 305	1 451	1 476	1 509	261	20,91%
Evolution annuelle en k€		4	93	-40	146	25	32		
Evolution annuelle en %		0,3%	7,4%	-3,0%	11,2%	1,7%	2,2%		

En 2019, la participation au SIVOM a augmenté de 1,7 % en prenant en compte l'application des nouveaux statuts à compter du 1^{er} avril. Cette participation étant dorénavant davantage liée à des critères d'activité, une légère baisse est à envisager pour 2020.

En 2020, seront mis en place les nouveaux ratios de charges mutualisées tels que validés par la Commission Mixte Permanente de Contrôle. Ces derniers sont davantage corrélés à des critères objectifs liés à l'activité de chaque service, voire au temps passé. Cette modification génère une augmentation pour la Ville estimée à hauteur de 110 000 € prenant en compte le fait qu'à compter d'août 2019, le poste de Directeur Général des Services Techniques n'est plus mutualisé.

6.5 SIBLA (Syndicat d'Aménagement du Bois des Dames)

Variation de la Participation au SIBLA 2014 - 2020									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Variation 2014/2020 en €	Variation 2014/2020 en %

Participation SIBLA en €	77 627	77 627	77 627	77 627	77 627	77 632	77 632		
Evolution annuelle en €		0	0	0	0	5	0	5	0,01%
Evolution annuelle en %		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		

La participation de la Ville à ce syndicat est stable à hauteur de 77 600 €.

7. Budgets annexes

7.1 Budget annexe « Locations de salles »

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Charges à caractère général						
Autres charges de gestion courante		324				
Versement au Budget Principal		70 000	20 000	40 000		30 000
Charges exceptionnelles	284	418	279	3 389		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	284	70 742	20 279	43 389	0	30 000

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Autres produits de gestion courante	34 432	26 978	29 644	33 795	38 020	31 846
Produits exceptionnels			3 481			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 432	26 978	33 125	33 795	38 020	31 848

Ce budget annexe ne reflète pas l'ensemble des dépenses réelles liées à leur objet ; conformément aux engagements pris dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, un travail sera effectué sur le sujet en 2020.

7.2 Budget annexe « Locations immobilières »

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Charges à caractère général	29 114	33 018	32 317	32 620	33 884	35 255
Autres charges de gestion courante	20 626	24 652	14 091	12 805	1	90 001
Versement au Budget Principal		370 000	80 000			
Charges exceptionnelles			11 155			
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 740	427 670	137 563	45 425	33 885	125 256

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Impôts et taxes	330	37 322	9 079	8 617	8 659	9 403
Autres produits de gestion courante	208 196	182 273	169 029	167 398	150 715	162 599
Produits exceptionnels	209	37	6 872	3 940	342	1 743
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	208 735	219 632	184 980	179 955	159 716	173 745

Ce budget annexe ne reflète pas l'ensemble des dépenses réelles liées à leur objet ; conformément aux engagements pris dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, un travail sera effectué sur le sujet en 2020.

8. Situation des AP/CP

Dans le cadre de la démarche PPI, a été mis en place la gestion par Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) à compter de 2019.

La procédure des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement est un préalable indispensable au vote des Autorisations de Programme (AP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Sachant que les AP/CP en cours sont les suivants :

N° programme	Intitulé du programme	Durée (année)	Montant
2019-01	Accessibilité handicapée des bâtiments	6	800 000,00 €
2019-03	Mise en sécurité des bâtiments	6	300 000,00 €
2019-04	Réhabilitation Groupe scolaire Loubet	4	4 800 000,00 €
2019-05	Rénovation façades Hôtel de Ville	2	1 400 000,00 €

2019-06	Construction bâtiment industriel + aire de lavage	6	1 540 000,00 €
2019-08	Diagnostic divers logements communaux	6	60 000,00 €
2019-09	Rénovation rue Basly	5	2 450 000,00 €
2019-10-A	Renforcement de structures de chaussées	6	1 800 000,00 €
2019-10-B	Schéma directeur d'accessibilité	6	120 000,00 €
2019-11	Rénovation rue Gaston Blot	2	160 000,00 €
2019-12	Réfection sentier Wagnier	4	200 000,00 €
2019-13	Rénovation pont Wagnier	2	210 000,00 €
2019-14	Rénovation et mise aux normes défense incendie	6	150 000,00 €
2019-15	Extension création cimetière Labuissière	5	500 000,00 €
2019-16	Aménagements espaces publics	6	10 437 682,00 €
2019-17	Mise en œuvre vidéo protection	3	564 000,00 €
2019-18	Création cases columbariums sur les 3 cimetières	6	120 000,00 €

Lors du vote du budget, des AP/CP seront retirés dans la mesure où il s'agit d'actions récurrentes comme pour l'accessibilité, la mise en sécurité, les diagnostics ou encore la rénovation de chaussée et les columbariums. En parallèle, suite à de nouvelles opérations seront créées de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement correspondants. A l'issue de cette première année, il est certain que cette démarche des AP/CP présente un intérêt pour la gestion budgétaire des opérations pluriannuelles.

9. Orientations budgétaires 2020

9.1 Ambition « Investissement »

La dernière partie de mandat confirme la volonté de maintien d'un haut niveau d'investissement pour transformer la commune, conforter la qualité du cadre de vie des bruaysiens au quotidien (programme de voirie, entretien et maintenance des équipements publics du quotidien), contribuer à la qualité de vie au travail des agents municipaux.

Une attention particulière est portée sur le centre-ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville (#bruayambitions). En 2020, s'est concrétisée la contractualisation avec l'équipe de concepteurs paysagistes pour l'aménagement des espaces publics. La reconstruction de l'Hôtel de Ville est engagée.

La stratégie financière pluriannuelle est fondée sur :

- la poursuite de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une capacité de désendettement maintenue,
- la recherche accrue de subventions et de cofinancement,
- une poursuite de la gestion du patrimoine et la mise en vente de bâtiments municipaux inutilisés, inadaptés et coûteux en frais de fonctionnement.

9.2 Orientations en matière de dépenses de fonctionnement 2020

La dotation spéciale de Labuissière

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014/2020 en k€	Variation 2014/2020 en %
Dotation Labuissière en €	610 000	667 500	672 500	695 452	690 000	690 000	690 000	80 000	13,11%
Evolution annuelle en €		57 500	5 000	22 952	-5 452	0	0		
Evolution annuelle en %		9,4%	0,7%	3,4%	-0,8%	0,0%	0,0%		

La Ville de Bruay-La-Buissière suite à l'association attribue annuellement une dotation à Labuissière pour ses dépenses de fonctionnement à caractère général (hors dépenses de personnel et travaux). Cette dotation est stabilisée pour 2020 à hauteur du 690 000 €.

Les subventions versées aux associations et aux satellites

En 2020, afin de maintenir un soutien appuyé au monde associatif, poumon de la vie locale pour animer, développer et promouvoir la Ville, le montant des subventions versées aux associations restera constant. Après l'avance versée en juin afin de prendre en compte la crise sanitaire du Covid 19, le solde de la subvention sera alloué en octobre afin d'examiner au mieux la situation et l'activité de chaque association.

Les contributions de la Ville aux trois satellites (Office de la Jeunesse, CCAS et régie du cinéma) redeviennent à niveau constant après un effort réalisé en 2019. En effet, il est nécessaire que les organismes publics ainsi financés réalisent des efforts comparables à ceux que la Ville s'impose.

La contribution au SIVOM sera actualisée en 2020 du fait des nouvelles règles proposées aux communes membres en matière de participation des communes (cf. principe d'équité et de solidarité) ; ainsi que du fait de l'actualisation des ratios de charges mutualisées entre le SIVOM et la Ville.

Le suivi budgétaire et comptable

Pour accompagner au mieux, cet effort de maîtrise des dépenses, chaque service a accès au logiciel comptable et ont été mis à disposition des tableaux de bord permettant d'assurer un suivi mensuel pertinent avec davantage d'autonomie. Des outils de synthèse sont diffusés pour mieux partager les résultats au sein de la collectivité. Les outils d'analyse à disposition de la direction générale sont à consolider afin d'être davantage des outils d'aide à décisions.

Maintien de la gestion de la masse salariale

Conformément aux engagements pris depuis plusieurs années, les charges en personnel font l'objet d'un effort de maîtrise qui se poursuivra en 2020 à travers le développement de la dématérialisation, un management davantage participatif, une plus grande autonomie des équipes d'exécution, conduisant en partie au non-remplacement systématique des vacances de postes d'exécution et d'encadrement.

9.3 Démarche Achat

L'application d'une démarche achat intégrée permet de réaliser des économies et d'optimiser les achats et acquisitions de la collectivité. Depuis de nombreuses années, les divers groupements de commande passés avec le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et les autres communes membres aboutissent à la réalisation d'économies d'échelle.

La démarche engagée se poursuit : d'une part, la qualité rédactionnelle des cahiers des charges progresse dans la définition précise et détaillée du besoin, et d'autre part, les dispositions légales applicables du code de la commande publique comme le développement du sourcing, la proposition de variantes, sont mieux exploitées.

Outre la contractualisation de clauses d'insertion, la Ville en tant que pouvoir adjudicateur s'engage à progresser dans les prescriptions favorables au développement durable dans les offres et process des attributaires.

La Ville actualisera en 2020 sa procédure interne applicable dans le cadre de la commande publique, permettant ainsi de développer les contributions de chacun notamment pour l'identification du besoin.

9.4 Estimation de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2024

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	4 746	4 760	4 744	4 964	5 910	5 267	6 675	6 675	6 675	6 675	6 675
Charges de Personnel	16 823	17 519	17 710	17 602	16 424	15 470	16 041	16 281	16 526	16 773	17 025
Autres charges de gestion courante	4 956	4 910	4 956	5 111	5 393	5 301	5 649	5 622	5 646	5 671	5 696
Atténuation de produits	610	668	673	695	690	772	690	690	690	690	690
Reversement et restitution sur impôts et taxes	405	405	405								
Charges financières	1 590	1 078	1 230	1 137	1 037	919	866	802	734	677	631
Charges exceptionnelles	402	388	443	376	405	303	361	361	361	361	361
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 532	29 728	30 161	29 885	29 859	28 032	30 282	30 431	30 632	30 847	31 078

Dans le cadre de cette estimation, les charges à caractère général sont estimées constantes. Une augmentation prévisionnelle des charges de personnel est prévue à hauteur de 1,5%. Les charges financières sont envisagées en fonction du profil d'extinction de dette intégrant la contractualisation d'un emprunt de 3 millions d'euros jusqu'en 2024.

9.5 Orientations de recettes de fonctionnement

La hausse modérée des dotations (Estimation Finance Active)*

	2019	2020	2021*	2022*	2023*	2024*
Dotation Forfaitaire (en k€)	4 754	4 709	4 682	4 654	4 623	4 589
Dotation de solidarité Urbaine (en k€)	6 145	6 347	6 550	6 735	6 915	7 091
Dotation Nationale de Péréquation (en k€)	479	500	442	406	373	342
Dotation Globale de Fonctionnement (en k€)	11 378	11 556	11 674	11 795	11 911	12 022

D'après les estimations de Finance Active, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) permet à la Ville de Bruay-La-Buissière de connaître une légère augmentation de ses dotations financières.

La stabilité des taux de la fiscalité directe locale

Comme depuis 2008, la Ville de Bruay-La-Buissière a opté pour une stabilité des taux et voire même une légère baisse de la taxe foncière bâtie depuis 2017.

Ainsi l'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidées par l'Etat et à la valorisation des bases induites par les constructions nouvelles.

La loi de finances de 2020 porte principalement sur la réforme fiscale de la Taxe d'Habitation (TH) notamment la suppression sur les résidences principales. On est face à un dégrèvement progressif qui s'étale jusqu'au 2023.

Un système de compensation qui questionne (surtout vu les expériences antérieures comme la taxe professionnelle), compensation avec le versement de la TFB (taxe foncière sur les propriétés bâties) des départements aux communes. Sachant que les montants seront comparés entre d'une part, Bases TH 2020 des départements x Taux FB 2020 des départements et d'autre part, Bases TH 2020 communes x Taux TH 2017 communes, avec application d'un coefficient multiplicateur.

Les dotations de la Communauté d'agglomération

Depuis le transfert du produit de la fiscalité économique, l'attribution de compensation de la CABBALR s'élève à hauteur de 4 265 883 €.

Suite à l'attribution selon des critères de droit commun, les dotations perçues de la Communauté d'agglomération sont en baisse de 55 k€. Cette baisse est en partie absorbée par le montant de la DSC attribué également en fonction du droit commun et plus favorable à la Ville.

Les autres recettes

Les autres recettes comprenant les produits des services, les atténuations de charges et les produits exceptionnels ainsi que les produits de fiscalité indirecte, devraient être stables.

La Ville de Bruay-La-Buissière est attentive aux subventions et cofinancements possibles. Au sein de la direction Ressources et Relation Usagers a été mise en place une mission « Ingénierie financière et partenariats institutionnels ». Cette mission a vocation à être en veille sur les financements institutionnels et privés publiés, à informer et accompagner les services dans le montage des dossiers de demande de financement, et à assurer le suivi général du portefeuille des accords de financements pour le compte de la collectivité jusqu'à la liquidation du versement des subventions.

9.6 Estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement de 2014 à 2024

Evolution des recettes réelles de fonctionnement en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021**	2022**	2023**	2024**
Produits des services	818	824	842	776	749	932	805	813	821	830	837
Produit fiscal	10 814	11 030	10 740	10 534	10 984	10 866	11 278	11 334	11 391	11 448	11 505

Recettes de la CABBALR	6 108	6 292	6 394	6 118	4 967	5 146	5 146	5 146	5 146	5 146	5 146
Taxes diverses - dont TLPE	1 007	1 004	988	1 088	922	1 116	1 016	1 016	1 016	1 016	1 016
DGF**	10 714	10 870	10 949	11 029	11 193	11 379	11 556	11 698	11 836	11 970	12 100
Dotations - dont dotations de l'Etat	1 106	1 234	1 305	1 321	946	835	830	755	755	755	755
Participation CEJ	402	409	405	360	397	252	297	297	297	297	297
Autres produits de gestion courante	593	567	498	462	462	396	346	346	346	346	346
Reversement des BA		440	100	40		120					
Produits financier - dont aide au FDS	0	0	62	62	62	147	53	53	53	53	53
Atténuation de charges	573	687	517	519	585	72	566	566	566	566	566
Produits exceptionnels	338	400	171	1 396	1 380	1 768	1 074	322	85	85	85
Dont Cessions	104	241	12	265	421	885	989	237	0	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 473	33 757	32 971	33 705	32 647	33 026	32 967	32 322	32 271	32 453	32 628

**Données Finance Active du 26 05 2020

En raison d'une augmentation récurrente des bases, une augmentation du produit fiscal est estimée à hauteur de 0,5% par an.

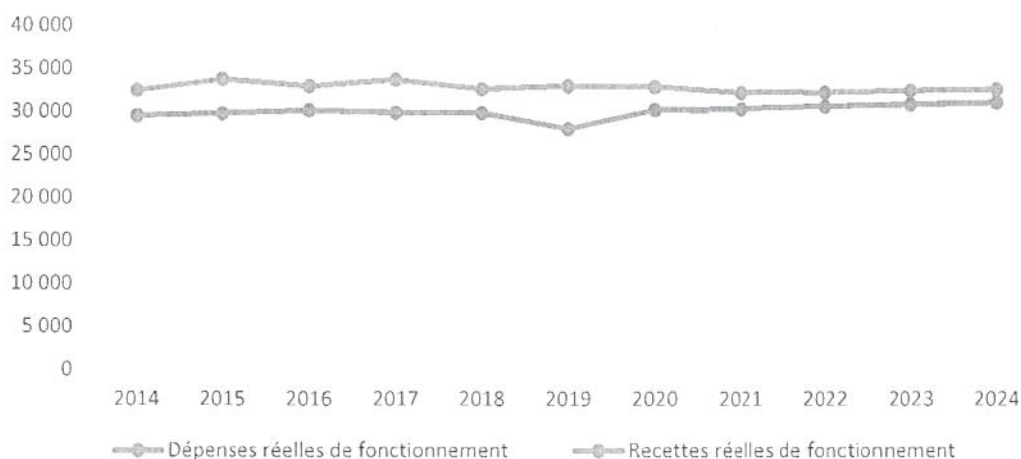
L'augmentation des dotations de l'Etat en 2020, s'explique par les actions menées dans le cadre du contrat de ville, à hauteur de 184k€. A compter de 2020, en vue de la fin programmée du contrat de ville, la perspective est en baisse.

En raison de la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en 2020, la perspective 2021-2024 est prudente en restant stable.

Pour rappel, l'aide au Fonds de soutien est plus élevé en 2019 du fait du remboursement total du solde d'un emprunt, ce qui explique la diminution à compter de 2020.

Les produits exceptionnels concernent essentiellement les cessions, ce qui explique leur diminution.

9.7 Prospective de fonctionnement : risque d'effet ciseau



Malgré les résultats positifs en 2019 notamment à travers la baisse des dépenses de fonctionnement, la vigilance reste de mise face au risque de l'effet ciseau.

9.8 Orientations d'investissement

En 2018 a été initiée une démarche de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) visant à planifier, hiérarchiser les principales dépenses d'investissement, en fonction des domaines d'intervention nécessaires et des quartiers de la ville.

Ainsi ont été définis des critères d'aide à la décision à caractère technique (disponibilité foncière, contraintes techniques et réglementaires, ratios de coût, impacts en fonctionnement, niveau de co-financement).

Pour déterminer l'enveloppe allouée au PPI ont été retirés, le financement des équipements dits courants (mobiliers et informatiques) ainsi que les programmes déjà engagés. Ont été privilégiées les opérations éligibles à certains financements (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, Dotation Politique de la Ville, Action Cœur de Ville et Nouveau Programme de Renouvellement Urbain). Par conséquent, la dépense soutenable est de 38 690 000 € sur 6 ans.

L'établissement de ce PPI a permis un travail et une réflexion globale sur les investissements et les choix de la collectivité. Le plan donne une plus grande visibilité sur les réalisations envisagées en matière de bâtiments, de voirie, d'espaces verts et d'action foncière. L'environnement, l'aménagement local et donc la qualité du cadre de vie sont valorisés.

Sont à noter l'intérêt porté sur le centre-ville à travers la reconstruction de l'hôtel de ville (estimée à 6 millions d'euros). L'opération Cœur de Ville va contribuer aux aménagements des espaces publics (estimés à 8 millions d'euros). La rénovation du Groupe Scolaire Loubet à hauteur de 4 millions d'euros sera un investissement majeur dans ce domaine.

9.9 Financement des investissements

Trois sources principales de financement des investissements sont mobilisées : l'autofinancement, le recours à l'emprunt et les partenariats financiers dans le cadre d'appel à projets locaux, nationaux voire européens.

La prévision d'emprunts pour 2020

Pour l'année 2020, le recours à l'emprunt est nécessaire pour maintenir le rythme soutenu des travaux. La Ville envisage donc un emprunt d'équilibre à hauteur de 3 millions d'euros, ce qui porterait l'encours de dette fin 2020 à 32 936 k€.

La Ville privilégiera les taux fixes ou ceux indexés et sans risque comme ceux liés à l'Euribor ou au Livret A. Elle veillera à maintenir une dette saine à un coût réduit espérant obtenir des conditions bancaires favorables.

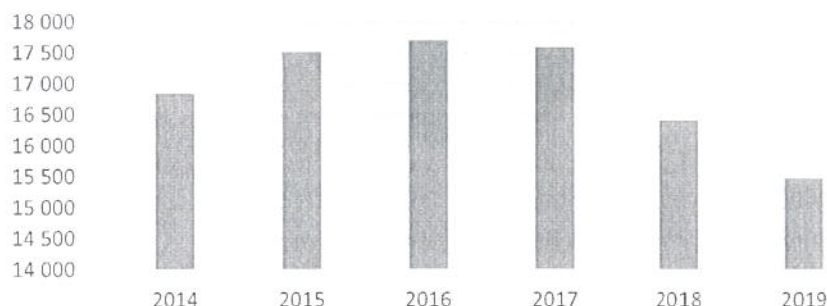
10. Politique des ressources humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

10.1 Evolution de la dépense de 2014 à 2019

Chapitre 12	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(en k€)	16 860	17 520	17 710	17 601	16 424	15 470
en (%)		3,9%	1%	-0,6%	-6,7%	-5,8%

Evolution des charges de personnel en k€
(Période 2014-2019)



La hausse des charges entre 2014 et 2016 est liée d'une part à la mise en place des Temps Activités Péri-scolaires (TAP) et d'autre part au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La période 2016-2019 connaît une baisse sensible des charges de personnels. En 2018, cette baisse s'explique par le transfert de plusieurs compétences et services vers la Communauté d'agglomération. En outre, la fin des TAP a également eu un premier impact sur 2018.

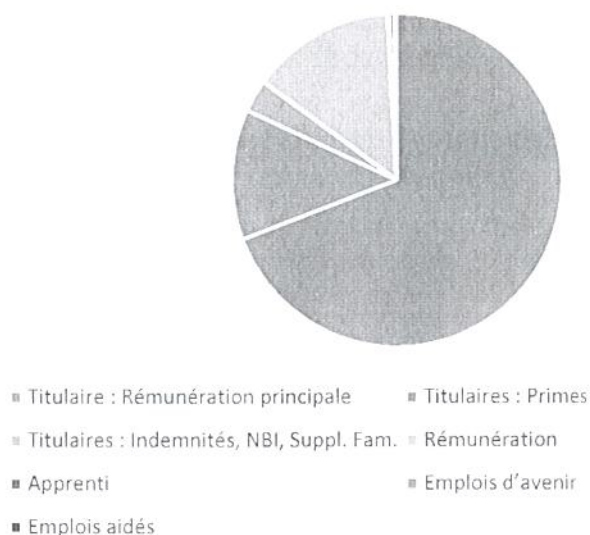
En 2019, la baisse de 5,8 % s'explique par la mise en œuvre de la politique de gestion de la masse salariale notamment à travers le non remplacement systématique des départs à la retraite.

D'où depuis 2014, une baisse de 8,24 % de la masse salariale.

10.2 Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non titulaires

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)
Titulaires												
Rémunération principale	7 440	44,1	7 620	43,5	7 669	43,3	8 203	46,6	8 052	49	7 188	46,5
Primes	1 499	8,9	1 541	8,8	1 533	8,7	1 539	8,7	1 517	9,2	1 317	8,5
Indemnités, NBI, Suppl. Fam.	250	1,5	265	1,5	269	1,5	252	1,4	243	1,5	328	2,1
Non titulaire (pub)												
Rémunération	1 059	6,3	1 064	6,1	1 106	6,2	1 383	7,9	1 458	8,9	1 461	9,4
Apprenti	22	0,1	20	0,1	-	-	-	-	7	0	16	0,1
Emplois d'avenir	186	1,1	284	1,6	247	1,4	155	0,9	89	0,5	57	0,4
Emplois aidés	-		-		114	0,6	296	1,7	114	0,7	14	0,1

Part de la rémunération au regard du statut
en 2019



10.3 Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

En 2019, a été finalisée par la mise à jour de l'attribution de la Nouvelle Bonification indiciaire au sein de la collectivité.

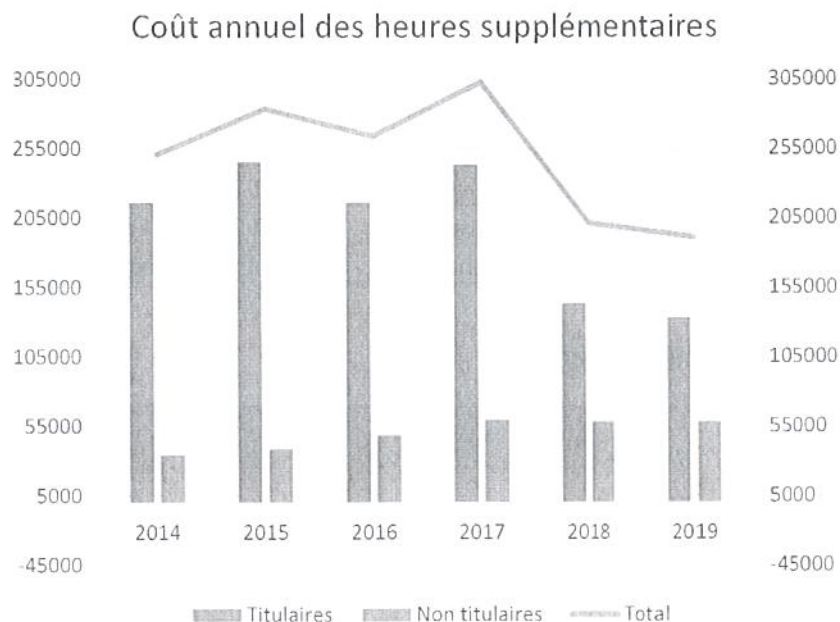
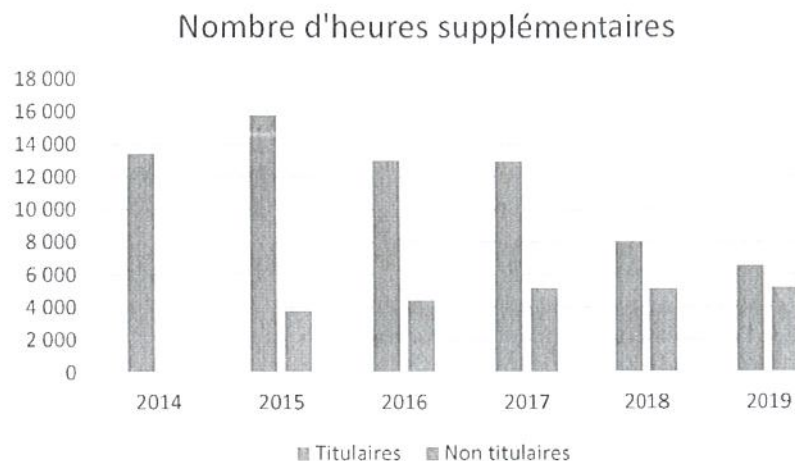
La situation en matière de NBI est la suivante :

Libellé de la NBI	POINT DU DECRET	Nbre de points	Nbre de bénéficiaires
Accueil public	Point 33 du décret 779	10	74
Activités de réception, d'animation et d'hygiène des jeunes enfants	Point 6 du décret 780	10	21

Chef d'établissement d'une bibliothèque contrôlée dans les communes de plus de 20 000 h	Point 40 du décret 779	30	1
Conception et coordination dans le domaine administratif	Point 17 du décret 780	20	3
Contrôle de l'exécution des travaux techniques	Point 29 du décret 780	10	5
Emploi administratif de direction	Décret 2001-1367 du 28 décembre 2001	25	1
Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents	Point 19 du décret 779	15	22
Encadrement d'un service administratif comportant au moins 20 agents, à l'exception des fonctions exercées au titre de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.	Point 10 du décret 779	25	5
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière, de gestion immobilière et foncière, de contentieux ou d'actions liées au développement et à l'aménagement de la collectivité, à l'exception des fonctions exercées au titre de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée	Point 11 du décret 779	25	3
Fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicule et tâches techniques	Point 28 du décret 780	10	23
Puéricultrice exerçant au moins l'une des fonctions....	Point 5 du décret 779	19	1
Régisseur d'avances, de dépenses ou de recettes	Point 21 du décret 779	15	2
Régisseur d'avances, de dépenses ou de recettes	Point 21 du décret 779	20	2
Restauration, hébergement, maintenance, entretien...	Point 35 du décret 780	15	12

10.4 Heures supplémentaires

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires	Nombre d'heures supplémentaires	13 436	15 772	13 008	12 952	8 007	6 571
Titulaires	Coût des heures supplémentaires	216 431 €	244 889 €	215 871 €	243 007 €	143 297 €	133 042 €
Non titulaires	Nombre d'heures supplémentaires	3 185	3 790	4 444	5 201	5 140	5 180
Non titulaires	Coût des heures supplémentaires	34 363 €	38 778 €	48 131 €	59 794 €	58 013 €	57 904 €
Total	Nombre d'heures supplémentaires	16 621	19 562	17 453	18 153	13 147	11 751
Total	Coût des heures supplémentaires	250 795 €	283 668 €	264 002 €	302 802 €	201 311 €	190 946 €



Depuis 2017, on constate une baisse du nombre d'heures supplémentaires, du fait de modes d'organisation nécessitant un recours plus faible aux heures supplémentaires.

10.5 Avantages en nature

Dans le cadre des avantages en nature (logement, repas, véhicules...), deux agents bénéficient de logements pour le gardiennage des sites du Stade Parc et du complexe sportif Léo Lagrange.

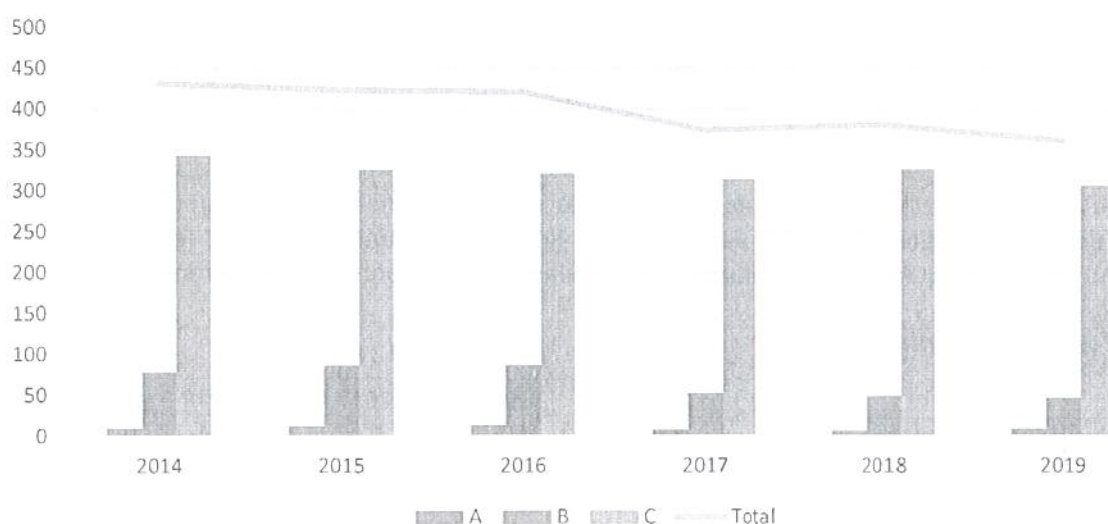
Suite au rappel des mesures d'utilisation et de contrôle des véhicules de service a été effectué auprès des agents, conformément aux engagements pris auprès de la Chambre Régionale des Comptes, est effectué un suivi mensuel des kilomètres parcourus et des consommations de carburant. Le Conseil Municipal valide par délibération les agents municipaux autorisés à effectuer le remisage à domicile d'un véhicule de service.

10.6 Structure des effectifs

Effectif permanent

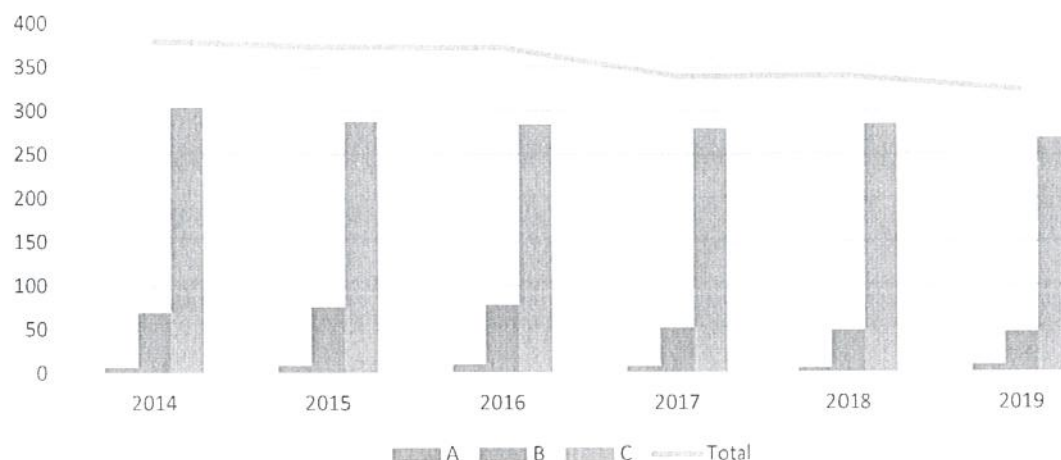
	Effectifs permanents en équivalent agent au 31/12					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	10	12	13	8	6	8
B	78	86	87	52	49	46
C	343	325	321	314	325	307
Total	431	423	421	374	380	361

Evolution de l'effectif permanent en Equivalent Agent



	Effectifs permanents en équivalent temps plein au 31/12					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	7	9	10	8	6	8,13
B	69,03	76,43	78,13	51,60	48,60	47,76
C	303,91	287,80	284,70	280,00	284,97	274,19
Total	379,94	373,22	372,82	339,60	339,57	330,08

Evolution de l'effectif permanent en Equivalent Temps Plein



L'effectif permanent est en baisse ; cela s'explique essentiellement par le nombre de départs à la retraite qui est croissant et qui intervient essentiellement pour les catégories B et C.

Concernant la légère inflexion pour les catégories A, elle s'explique par la prise de poste du DGA Pôle Education-Citoyenneté et Solidarité et du responsable de la médiathèque ainsi qu'une réintégration. En 2020 sera actée la fin de la mutualisation pour le poste de DG Services Techniques. Ainsi la situation est similaire à celle connue antérieurement.

Effectif non permanent

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs non permanent	145	130	150	133	81	61



La diminution constatée depuis 2018 résulte de la politique de gestion de la masse salariale menée. Le recours aux non titulaires est donc maîtrisé.

Entrées et sorties d'effectifs

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entrées	15	15	12	17	16	9
Nombre de sorties	21	14	12	44	17	29

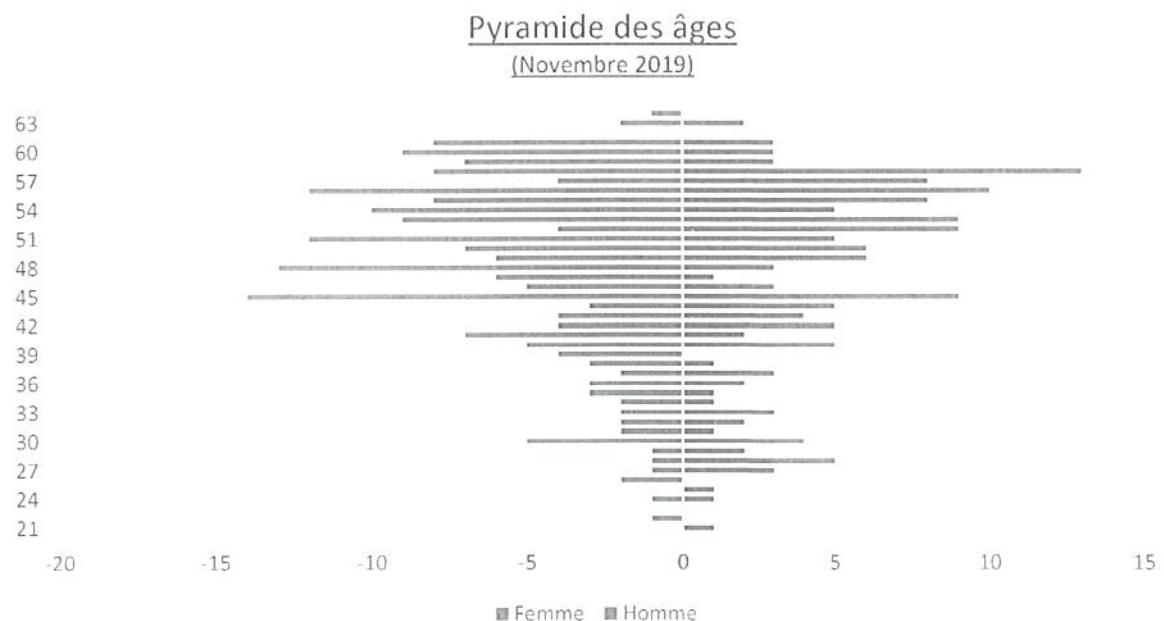
En 2019, le nombre d'entrées est en baisse, il s'agit de la mise en application de la politique de réduction du nombre de recrutement dans la mesure où tout départ en retraite n'est pas remplacé à poste équivalent. Sachant qu'à ce jour, sont en cours, 3 procédures de recrutement.

En 2019, le nombre de sorties est principalement dû au nombre de départs à la retraite qui augmente pour atteindre 16 en 2019 et auquel s'ajoute 4 retraites pour invalidité, soit 69 % des sorties.

Ces dernières se répartissent de la manière suivante :

	Sorties 2019
Décès	2
Fin de détachement	1
Mutation	6
Retraite	16
Retraite invalidité	4
	29

Pyramide des âges



L'âge moyen des agents de la collectivité s'établit à 48 ans (contre 49 ans en 2014). La baisse de la moyenne résulte d'un nombre important de départs au titre de la retraite et de l'intégration d'agents plus jeunes.

10.7 Temps de travail

Le temps de travail annuel établi dans le cadre du règlement intérieur de fonctionnement des services s'élève à 1516 heures obtenues de la manière suivante :

$$\begin{array}{r} 52 \text{ semaines} \times 35 \text{ heures} = 1820 \text{ heures} \\ - 248 \text{ heures de congés annuels} \\ - 8 \text{ jours fériés (en moyenne)} \times 7 \text{ heures} = 56 \text{ heures} \\ \hline 1516 \text{ heures} \end{array}$$

Le différentiel entre le temps de travail fixé au règlement intérieur de la collectivité et le temps de travail légal fixé à 1607 heures annuelles, rappelé par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et fixé par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, est de 91 heures par an.

Différentes pistes de régularisation de la situation seront soumises au dialogue social au sein de la collectivité en 2020 (respect des 35 heures hebdomadaires, annualisation collective, télétravail...). La proposition d'actualisation du règlement intérieur sera validée dans le cadre des instances représentatives et de l'Assemblée Délibérante.

10.8 Egalité femme homme dans la collectivité (rapport intégré)

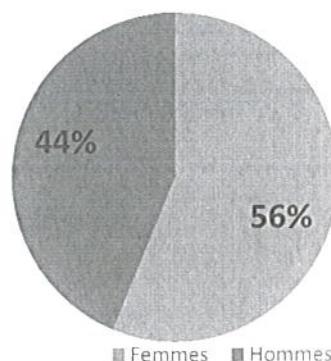
Rappel

Depuis le 1er janvier 2016, conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur "la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes", précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

10.8.1 Etat des lieux de la parité

Répartition des effectifs

Répartition des effectifs permanents



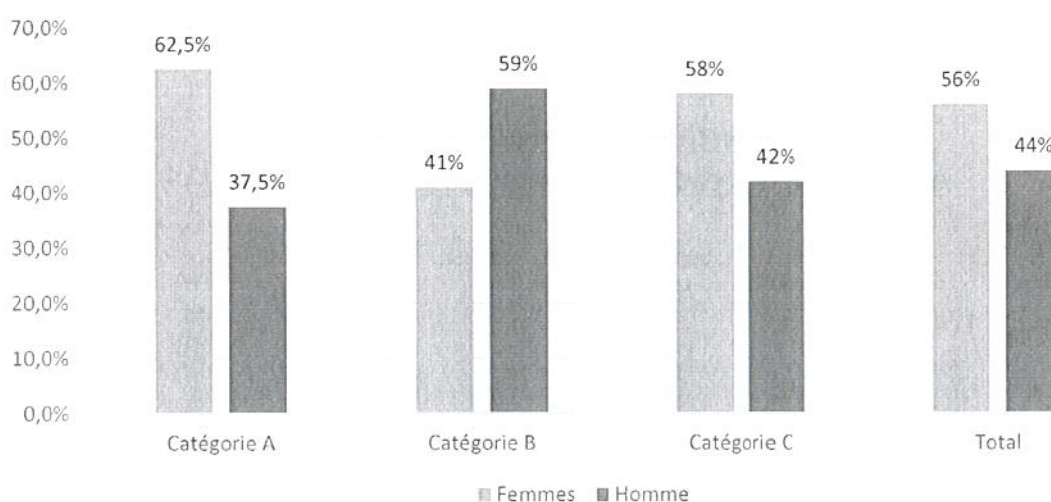
En 2019, la Ville de Bruay-La-Buissière a employé 203 femmes et 158 hommes. Cette répartition est constante dans le temps.

Le taux de féminisation municipal est inférieur au taux national qui est de l'ordre de 61% dans la Fonction Publique Territoriale.

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	5	62,5%	19	41%	179	58%	203	56%
Hommes	3	37,5%	27	59%	128	42%	158	44%
TOTAL	8	2,2%	46	12,8%	307	85,0%	361	100%

Répartition Femmes/Hommes par catégorie



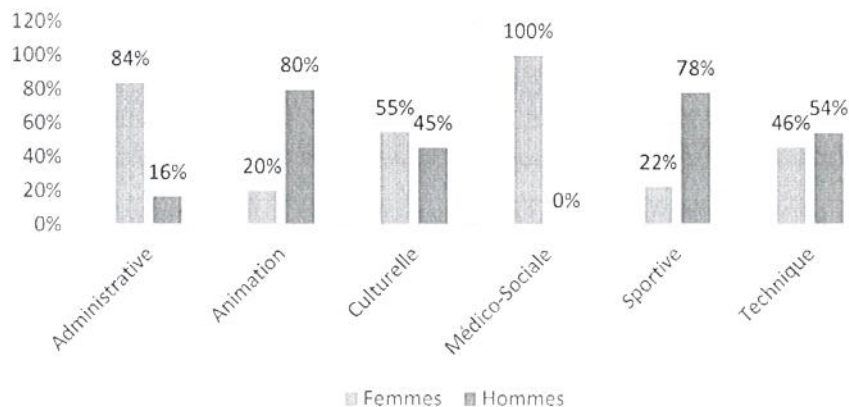
Cette répartition hommes-femmes est assez similaire excepté pour la catégorie B, catégorie d'encadrement intermédiaire dans laquelle les hommes prédominent. Sinon concernant la catégorie C, il y a davantage de femmes en raison de la filière médico-sociale à 100% féminisée et la filière administrative avec 67 femmes, soit 83%.

Les chiffres de féminisation à la Ville sont inférieurs à ceux de la Fonction Publique Territoriale.

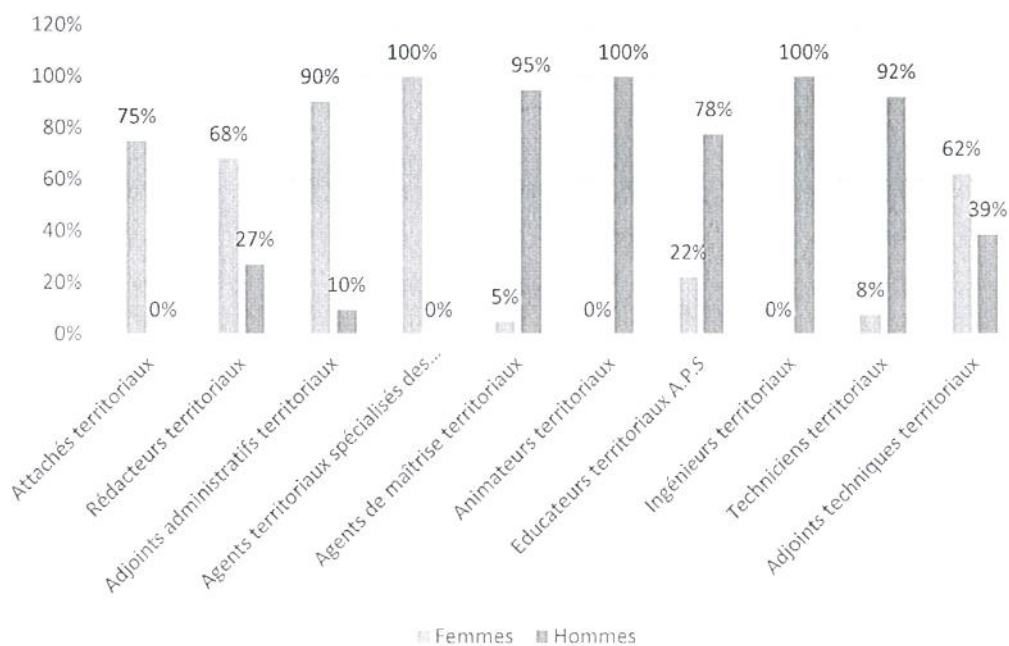
Répartition par genre selon la filière

	Femmes	Femmes	Hommes	Hommes	Total	Total
Administrative	66	84%	13	16%	79	22%
Animation	1	20%	4	80%	5	1%
Culturelle	6	55%	5	45%	11	3%
Médico-Sociale	20	100%		0%	20	6%
Sportive	2	22%	7	78%	9	2%
Technique	108	46%	129	54%	237	65%
Total	203	56%	158	44%	361	100%

Répartition Femmes/Hommes par filière



Répartition Femmes/Hommes en fonction des cadres d'emploi les plus représentés



Il ressort que les cadres d'emplois les plus féminisés sont :

- Les agent(e)s territoriaux(ales) spécialisé(e)s des écoles maternelles (100%)
- Les adjoint(e)s administratif(ives) (90%)

A contrario, les cadres d'emploi les plus masculinisés sont :

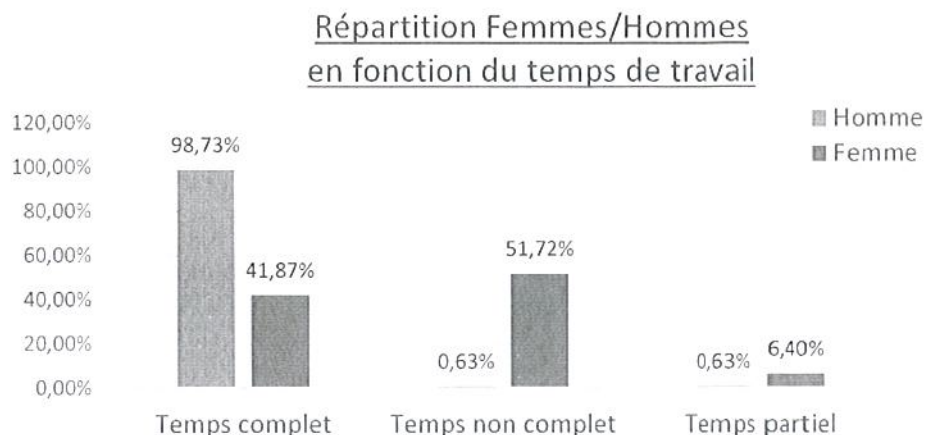
- Les ingénieurs territoriaux (100%)
- Les animateurs (100%)
- Les agents de maîtrise (95%)
- Les techniciens territoriaux (92%)

A la lecture de ces éléments, il apparaît nécessaire de mettre en place une politique de gestion des ressources humaines qui favorise la mixité (recrutement, formation).

Répartition par âge moyen des agent(e)s

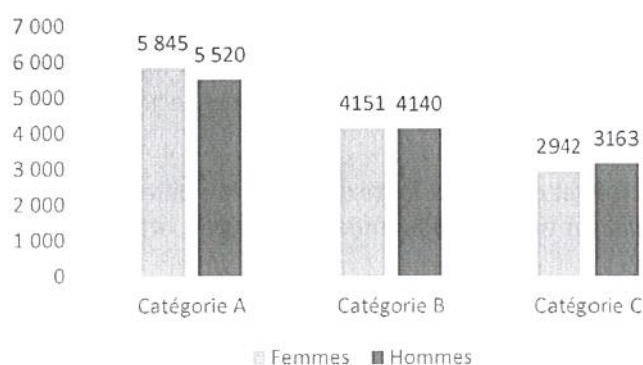
La moyenne d'âge dans la collectivité est de 48 ans, avec pour les femmes une moyenne de 47 ans et demi et pour les hommes de 48 ans et 3 mois. Ces données sont supérieures à celle de la fonction publique territoriale évaluée à 45,1 ans pour les femmes et à 44,8 ans pour les hommes. Toutefois comme dans une grande majorité de collectivités, les fonctionnaires titulaires sont plus âgés que les non titulaires qui comprennent les agents contractuels.

Répartition par temps de travail



Cette répartition sur le temps de travail met clairement en évidence un travail à temps non complet ou partiel essentiellement pour les femmes. Sachant que dans la Fonction Publique, 82% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Répartition par coût salarial mensuel en euros (rémunération + charges)



Au sein de la collectivité, l'écart de revenu entre les femmes et les hommes est marqué pour les catégories A et C, respectivement en faveur des femmes à hauteur de 5,9 % et en faveur des hommes à hauteur de 7,5 %. Pour la catégorie B, l'écart n'est pas significatif. Pour la catégorie A, le chiffre est à relativiser car inversion de la tendance si les cadres de direction mutualisés sont incorporés comme agents de la Ville.

Répartition des entrées et sorties

Entrées 2019				Sortie 2019			
	Femme	Homme	Total	Motif	Femme	Homme	Total
Détachement		1	1	Décès	1	1	2
Réintégration	1		1	Mutation	3	3	6
Recrutement	1	6	7	Retraite	9	7	16
TOTAL	2	7	9	Retraite invalidité	2	2	4
				Fin de détachement	0	1	1
				Total général	15	14	29

Les chiffres avancés sont favorables à la politique de parité envisagée.

10.8.2 Actions correctives en faveur de l'égalité réelle

Suite à la mise en place du groupe de réflexion dans le cadre du dialogue social regroupant des représentants syndicaux, des agents et des cadres de la Ville, du CCAS et du SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Ainsi l'égalité femme-homme a été un thème retenu et travaillé afin de mieux intégrer la promotion de l'égalité femme-homme au cœur de la gestion des ressources humaines, dans une démarche continue d'animation et de pilotage d'actions.

Depuis l'an dernier, a été établi un rapport annuel sur l'égalité femme-homme de manière plus développée et prenant en compte une vision plus globale au sein de la collectivité. Dans le cadre de cette réflexion, a été mise en place une boîte à idées pour permettre de collecter des idées, des propositions ou de relater des faits sur le développement et la promotion de l'égalité femme-homme sachant qu'un questionnaire a été établi comme support.

De même, la féminisation des grades et des fonctions est établie dans les actes et documents administratifs (offres d'emploi, profils de poste, évaluations, bilans et rapports...). Le développement de la communication non stéréotypée dans les échanges reste un point de vigilance. En outre, il est constaté que cette incitation ne se traduit pas forcément dans les candidatures reçues.

Il est important de favoriser et d'inciter à la mixité dans les différentes filières. Cela nécessite une attention particulière du service ressources humaines et des objectifs de recrutement affirmés.

Pour 2020, il est envisagé de poursuivre ce plan, à travers les actions suivantes :

- Mettre en place des sessions pour les agent(e)s de sensibilisation à l'égalité femme-homme afin de lutter contre les stéréotypes. Au sein de la collectivité, des agent(e)s dûment formées peuvent dispenser cette sensibilisation ; il est à prévoir une formation spécifique pour les managers qui sont les premiers relais de la démarche au quotidien, et une à destination des élu(e)s.
- Mettre en place des conférences ou temps d'échanges sur les enjeux de la mixité, pour développer l'égalité femme-homme, pour surmonter les stéréotypes.

- Accroître la visibilité des femmes dans l'espace public en donnant leurs noms à des rues, des bâtiments, des équipements... Il est nécessaire que les services soient force de proposition dans ce sens auprès des élu(e)s afin de valoriser la place des femmes.
- Développer les indicateurs permettant l'étude et la compréhension des causes de disparité notamment sur le plan de la rémunération, de l'accès à certains postes et sur la prise en compte du temps de travail.
- Développer la prise en compte de l'égalité femme-homme sur le plan de la parentalité et de la vie personnelle. L'objectif est de permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, tout en garantissant la qualité et la continuité du service rendu aux usagers. A ce sujet, pourrait être envisagé le télétravail afin d'aborder la problématique du temps partiel voulu ou subi par les femmes (mais qui suppose un investissement préalable dans les outils dématérialisés et le matériel de mobilité),
- Inciter à conserver, à renouveler ou à développer la parité dans le cadre des différentes instances.

Il est rappelé que pour ces actions, la collectivité peut avoir recours au budget spécifique alloué au dialogue social en mettant en œuvre des actions sur l'égalité femme-homme.

10.9 Orientations 2020 en matière de ressources humaines

Les orientations en matière de ressources humaines pour 2020 concerneront les points suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives au déploiement du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- La poursuite de la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- L'ouverture d'une réflexion sur la démarche « métiers » (déroulement de carrière, régime indemnitaire, mobilité professionnelle, plan de formation) au sein de la collectivité,
- Le déploiement d'un Plan Emploi Recrutement.

10.10 Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Dans le cadre de sa politique en ressources humaines et vu sa volonté d'adapter en permanence le service public aux besoins des habitants, la Ville de Bruay-La-Buissière souhaite mettre en place une démarche Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). Ainsi, doit être réalisée et généralisée une analyse par métier pour identifier les compétences existantes par rapport à celles nécessaires demain.

Cette démarche permettra de développer des plans de formation individualisés au profit des agent(e)s concerné(e)s. L'objectif est également de développer la mobilité interne en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'évolution des besoins et les compétences de l'agent(e).

La réflexion doit également porter en 2020 sur la reconnaissance salariale, engagée à travers la mise en place du RIFSEEP, la démarche doit se poursuivre et s'étendre pour permettre aux managers de disposer de marges de manœuvres dans le cadre de la GPEEC et de la montée en compétences des agent(e)s.

Au sein des instances paritaires voire éventuellement au sein de groupes de travail spécifiques, seront abordées les problématiques suivantes : égalité femme-homme et qualité de vie au travail ainsi que pistes d'économie et marges de manœuvre pour le pouvoir d'achat des agent(e)s.

Un plan d'actions a été établi pour intégrer pleinement l'égalité femme-homme au sein de la gestion des ressources humaines ; ce dernier est présenté supra (cf. point 12.8. Rapport égalité femme-homme).

En matière de qualité de vie au travail, va se poursuivre en 2020 des actions portant sur les locaux notamment la sécurité de ces derniers, leur convivialité, le matériel mis à disposition dans les espaces de travail.

Une attention particulière est portée à un management bienveillant soucieux de règles communes équitables et justes, des conditions et relations de travail, des marques de reconnaissance et de la prévention des risques psychosociaux. Des formations portant sur ces domaines précités, débutées en 2018-2019 se poursuivront en 2020 pour les managers de la collectivité, les membres du CHSCT et les élu(e)s.

11. Politique en matière de développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II a été codifiée aux articles L.23116161, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces dispositions soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre en avant les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Outre la présentation des politiques territoriales sur le sujet, il est attendu un développement sur les pratiques et activités menées sur la commune.

Le rapport n'est pas un bilan exhaustif, cependant il s'attache à rendre compte des progrès à réaliser ; compte tenu de l'ampleur des changements à opérer, les actions et politiques menées s'inscrivent dans le moyen et long terme.

Ainsi le rapport illustre d'une part le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité et des services municipaux et d'autre part, il présente la diversité des politiques ayant intégré le développement durable comme levier d'action.

13.1 Les actions et politiques menées au sein de la gestion des services municipaux

- *Dématérialisation des instances*

Depuis Octobre 2019, les ordres du jour des bureaux et conseils municipaux sont envoyés par mail avec l'accord de chaque élu. Ainsi lors de la séance est mis à disposition une tablette sur laquelle est consultable l'ensemble des documents transmis et relatifs à la réunion.

L'objectif est d'économiser l'impression de documents et leur envoi postal. Sur une année, pour une moyenne de 16 réunions, comprenant en moyenne une centaine de pages, l'économie est estimée à 900 €.

- *Réduction des consommations énergétiques*

Mise en place d'éclairage LED

Réduire les consommations énergétiques (eau et électricité) est une voie exploitée par la Ville comme toute collectivité qui est amenée à maintenir ces dépenses de fonctionnement. Pour se faire, dans toute rénovation ou reconstruction, cet aspect est pris en compte (isolation, éclairage LED,...). Ainsi un éclairage LED associé à de la détection abaisse le coût annuel et augmente le gain.

Par exemple, à l'école Félix Faure, avec un éclairage classique fluorescent de puissance 12,36kW, le coût annuel s'élevait à 2 492 €. Suite au passage en LED de puissance 4,77kW, le coût journalier est de 5,33 €, soit 962, 44 € par an, ce qui représente un gain de 1 529,54 €. Or l'investissement en matériel hors main d'œuvre s'élève à 16 394€ d'où une rentabilité sur 11 ans sachant que la durée de vie du matériel est de 50 000 heures soit 34 ans.

Le même ratio peut être effectué pour l'école Basly sachant que l'investissement financier est de 26 331€. De même pour l'école Brassens pour un montant de 6 607€.

Mais outre les établissements scolaires que la Ville poursuivra d'équiper en 2020, vu un prix d'acquisition en baisse et vu la rentabilité liée à la diminution de puissance et à la performance du matériel réduisant l'intervention des services techniques, en 2019 ont été également équipés de LED des locaux administratifs ou encore des lieux d'accueil du public comme la médiathèque ou des équipements sportifs. A titre d'exemple, le complexe sportif Léo Lagrange est passé d'une puissance de 12 870 Watt à 7 240 Watt.

Eclairage public en LED

En parallèle de ce passage en LED dans les équipements et établissements de la collectivité, a lieu tous les ans une campagne de « relamping » de l'éclairage public visant à investir comme précédemment pour l'avenir.

La ville s'est engagée depuis 2015 en faveur du remplacement des points d'éclairage public composés de lampes à incandescence (vapeur de mercure ou en sodium haute pression) par de l'éclairage en LED moins énergivore. Le principal handicap avec ces sources lumineuses incandescentes est qu'au moins 95% de l'énergie est transformée en chaleur et non en lumière ce qui entraîne un véritable gaspillage énergétique. Ce gaspillage s'explique tout simplement par le fait que le filament émet de la lumière une fois chaud et qu'il faut donc le chauffer afin que de la lumière soit produite.

La différence de la LED vient du fait que la lumière ne vienne pas de la chaleur mais des composants de l'ampoule en elle-même. Le gain en facture énergétique est estimé à 40%.

Depuis 2015, la Ville a remplacé environ 1 700 points lumineux, ce qui représente une dépense de 1 253 385 € subventionnée à hauteur de 977 153 €, soit un coût pour la collectivité de 276 232 €.

Mise en place d'économiseur d'eau

En parallèle au sein des établissements scolaires, des travaux ont été réalisés pour économiser l'eau et ainsi éduquer les enfants à de nouvelles pratiques et utilisations.

Actuellement est développée sur la commune, la mise en place de robinets poussoir pour les WC comme pour les laves mains.

Pour un établissement scolaire de 9 classes, l'investissement s'élève à 2 332 € hors main d'œuvre sachant que le gain annuel envisagé est estimé à 4 577 €, ce qui représente une baisse de la consommation en eau de 352m³.

Laverie : osmoseur et lessive naturelle

En collaboration avec les sections BTS techniques du lycée Carnot de Bruay-La-Buissière et du lycée Pierre Mendès France de Saint Pol sur Ternoise, a été conçu un osmoseur inversé pour la laverie municipale. L'objectif étant de limiter l'impact énergétique et d'optimiser la gestion de l'eau.

Ce projet de plus 2 ans abouti à la construction de cette technologie qui sera prochainement installée dans les locaux de la laverie pour être opérationnelle et rendre le service attendu

En parallèle dans le cadre de cette démarche, sera expérimentée la réalisation de lessive à partir de produits naturels.

Des produits d'entretien éco responsable

Dans le cadre du marché passé, une attention particulière est portée sur la nature des produits et dans la mesure du possible, il est acquis des produits dits écoresponsables visant à protéger l'environnement.

Dans le cadre de cette démarche, les agents sont accompagnés par des formations et des sensibilisations notamment sur leur utilisation et leur dosage.

13.2 Les actions et politiques menées au sein du territoire de la commune

- *Déplacements doux et durables au sein des services municipaux mais aussi pour les administrés*

Recours aux véhicules et vélos électriques

Depuis 2017, la Ville s'est engagée dans l'acquisition de vélos et véhicules électriques afin d'inscrire les déplacements dans une démarche de développement durable. L'objectif est de remplacer une partie de ses véhicules alimentés par de l'énergie fossile (produits hydrocarburés) par des véhicules électriques.

L'utilisation de ces véhicules permet :

- De faire un geste pour la planète : zéro carburant, zéro émission.
- De faire des économies : électricité moins coûteuse que l'essence, coût de l'assurance auto moins élevé, recharge peu coûteuse, entretien minime.
- De gagner en confort d'utilisation : fonctionnement silencieux et sans odeur, absence de vibrations, une tenue de route et une stabilité remarquables grâce au centre de gravité plus bas

Depuis 2017, la Ville a acheté 8 voitures électriques (5 Zoé et 3 Kangoo) et 10 vélos à assistance électrique (VAE) pour un coût total de 138.875,73€ TTC. Par l'acquisition de ces berlines, citadines et petits utilitaires ainsi que des vélos et VTT, la Ville investit dans le développement des mobilités alternatives contribuant ainsi à la réduction de l'émission des

gaz à effet de serre. D'autant plus qu'à ce jour, des services sont entièrement équipés de vélos ou véhicules électriques ; le service tranquillité publique mis en place en 2018 en est la première illustration.

De plus, même la rédaction du plan de déplacement administration est en cours de rédaction, la Ville mobilise des moyens pour une mobilité douce. En 2019, lors de l'entretien professionnel, a été adressé à chaque agent un questionnaire afin de définir les pratiques et cibler les besoins de chacun, élément indispensable dans la phase de diagnostic

A ce sujet, la Ville a mis en place l'an dernier la carte résident permettant aux administrés bruaysiens résidents dans la zone bleue, de ne pas être sanctionnés et d'emprunter les transports communs.

En 2020, l'acquisition de véhicules électriques sera prolongée et le plan de déplacement pourrait être finalisé.

Création de voies vélo

Le transport durable préoccupe également la Ville vis-à-vis de ses administrés. Outre la politique menée pour la gestion des services municipaux, la Ville accompagne le développement du BHNS sur son territoire : réunion de présentation aux habitants, aux élus, aux jeunes, bien évidemment travaux d'aménagement importants avec explications, médiation et pédagogie des ASVP sur le sujet. Un réel partenariat est établi.

La Ville s'est engagée depuis longtemps en faveur du développement durable, et notamment de la mobilité active, par la création de cheminements doux à l'occasion de la restructuration de ses différents quartiers et plus récemment par la création d'un schéma cyclable.

Depuis 2016, les aménagements sont nombreux : Sas et tourne à droite vélo ont été créés aux feux tricolores, des bandes cyclables ou des double-sens vélo ont été marqués sur les voiries dans l'idée de faciliter et sécuriser les déplacements à vélo, pour offrir une alternative aux trajets automobiles de courte distance en ville. En outre, l'objectif est également de sensibiliser la population à la pratique sportive et parallèlement de lutter contre la sédentarité. Le coût de ces aménagements est estimé à 40 110 € et 4,5 kilomètres de linéaire ont été créés.

Les enjeux liés au réchauffement climatique nous imposent de poursuivre cet effort, dans le cadre plus général du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial que la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay élaboré pour la période 2020-2026.

- *Techniques alternatives d'assainissement pluvial*

L'urbanisation florissante des villes a conduit à l'augmentation du risque d'inondation et à la réduction de l'alimentation des nappes souterraines. Il est aujourd'hui indispensable d'intégrer la gestion des eaux de pluie dans tous les projets d'aménagements. Les objectifs premiers des techniques alternatives sont, d'une part, l'épuration des eaux et la régulation des débits dans les réseaux (par rétention) et d'autre part, la réduction des volumes s'écoulant vers l'aval (par infiltration).

Dans tous les projets de restructuration de voirie de la commune, le principe de mise en œuvre de techniques alternatives d'assainissement d'eau pluviale est utilisé.

Il est donc nécessaire d'adopter des mesures de prévention au regard de l'imperméabilisation des sols, visant la limitation du ruissellement par le stockage et la régulation des eaux de pluie

le plus en amont possible tout en privilégiant l'infiltration à la parcelle des eaux faiblement polluées. Dans cette optique, les projets d'aménagement devront autant que possible faire appel aux techniques alternatives au « tout tuyau » (noues enherbées, chaussées drainantes, puits d'infiltration, bassins de rétention enterré, chaussée réservoir). Cela permet d'atténuer fortement les effets néfastes des inondations sur les biens et les personnes.

Ainsi celles-ci ont notamment été mises en place lors de la rénovation de la rue Hermant et des Pyrénées.

- *Repas bio en restauration scolaire*

Dans le cadre de la restauration scolaire, la Ville s'inscrit dans une démarche de développement durable en ayant recours au bio.

La Ville de Bruay-La-Buissière offre actuellement et depuis septembre 2018, un repas bio par semaine, soit 25 % des repas avec viandes labellisés, ce qui représente un surcoût de 0,45 à 0,48 € par repas.

La collectivité est donc en conformité avec la loi EGalim (Etats Généraux de l'alimentation) du 30 octobre 2018, qui fixe un objectif de 50 % de produits de qualité ou locaux (dont 20 % de bio) dans l'approvisionnement de la restauration collective, au plus tard au 1er janvier 2022.

Dans la cadre de son cahier des charges pour la fourniture de repas en liaison froide, la Ville est vigilante à la traçabilité des aliments, elle demande au prestataire de privilégier le circuit court. Des dispositions particulières sont attendues et prises pour la gestion des déchets notamment la reprise des parquettes de livraison. Enfin, le partenariat établi avec le partenaire permet une éducation alimentaire au quotidien ou lors de points thématiques (semaine du goût, messages diffusés avec les menus, activités liées au gaspillage...).

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la collectivité a l'obligation de présenter un repas végétarien, ce qui est mis en place à Bruay-La-Buissière, sachant qu'auparavant de tels menus étaient déjà mis en place.

- *Recyclage des mégots : une collaboration avec les Conseils Citoyens*

Dans le cadre du Contrat de ville, les Conseils Citoyens ont souhaité mettre en place une action environnementale portant sur le développement durable.

Ils sont à l'origine de la mise en place des cendriers pour récupération de mégots ; une fois récoltés en quantité suffisante, ces derniers sont envoyés à une société spécialisée dans le recyclage ; le papier redevenant papier et le filtre est transformé en matière plastique.

11.3 Les actions envisagées pour 2020

D'une part, en 2020, la Ville envisage de prolonger les actions citées, à savoir l'acquisition de véhicules électriques, le passage en LED dans les bâtiments et pour l'éclairage public, ainsi que la mise en place d'économiseur d'eau et le recours aux techniques alternatives en matière d'assainissement. D'autre part seront maintenus, le « zéro phyto », les repas bio dans les écoles, ainsi que le ramassage des mégots.

En outre, la Ville souhaiterait mettre en place un système de tri sélectif des déchets au sein des services municipaux. Cela viserait à trier ces derniers : papier, aluminium, plastique et déchets. Des containers spécifiques seraient installés à la MDS, dans les espaces ressources dans un premier temps avant d'être généralisés.

Afin de préserver la ressource en eau, la Ville utilisera l'eau de pluie stockée dans une citerne enterrée Place Bodelot pour arroser les parterres et les jardinières.

12. Conclusion

En résumé, les orientations budgétaires 2020 s'articulent autour des axes suivants :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement tout en rééquilibrant les politiques principales : amélioration cadre de vie, propreté et sécurité au quotidien
- Stabilité de la pression fiscale (taux d'imposition reconduits depuis la baisse de 2017)
- Maintien des investissements
- Recours maîtrisé à l'emprunt
- Pilotage de la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

13. Glossaire

Notions de base et sigles

AP/CP : autorisation de programme / crédits de paiement

CABBALR : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

CICE : crédit d'impôt compétitivité emploi

DF : dotation forfaitaire

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSC : dotation de solidarité communautaire

DSUCS : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Epargne de gestion : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement avec intérêt de la dette

Epargne nette : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement avec intérêt de la dette - remboursement du capital de la dette

GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

NBI : nouvelle bonification indiciaire

PDA : plan de déplacement administration

PLV : politique de la ville

PLF : projet de loi de finances

PMI (purchasing manager's index) : indice des directeurs d'achat

PPI : plan pluriannuel d'investissement

QVT : qualité de vie au travail

RIFSEEP : régime indemnitaire de fonction, de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel

Taux d'épargne brute : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (ratio en %)

14. Sources documentaires

- Données Finance Active novembre 2019
- Banque mondiale « Global Economic Prospects »
- IMF Fonds Monétaire International « Perspectives de l'économie mondiale »
- Commission Européenne Prévisions économique en juillet 2019
- Finances Locales - Note de conjoncture – Tendances 2019 par niveau de collectivités locales – La Banque Postale (septembre 2019)
- Apériodique – Perspectives – France – Projet de loi de finances pour 2020 – Crédit Agricole
- Les collectivités locales en chiffres 2019

15. ANNEXE

Contexte général et perspectives 2020

Éléments de contexte mondial

Prévision de croissance mondiale : +2,9 % en 2020 et 3 % pour 2021

La croissance mondiale devrait encore fléchir cette année dans un contexte de faiblesse accrue des échanges commerciaux et de l'investissement. La croissance reste essentiellement bridée par les tensions commerciales.

En 2019, les tensions se sont diversifiées, avec la perspective de mesures américaines contre des sociétés technologiques chinoises et la menace américaine d'imposer des droits de douane au Mexique en l'absence de mesures visant à réduire les migrations. Si les tensions se sont atténuées en juin, la conclusion d'accords durables sur ces questions reste sujette à des négociations qui pourraient s'avérer prolongées et difficiles. Le principal facteur de risque pour l'économie mondiale est que des développements négatifs — nouveaux droits de douane entre les États-Unis et la Chine, droits de douane américains sur les automobiles ou Brexit sans accord — sapent la confiance, pèsent sur l'investissement, perturbent les chaînes d'approvisionnement mondiales et fassent tomber la croissance mondiale bien en-deçà du niveau prévu.

Les chiffres du PIB qui ont été publiés jusqu'à présent cette année, conjugués au fléchissement général de l'inflation, laissent entrevoir une activité mondiale inférieure aux prévisions. L'investissement et la demande de biens de consommation durables sont modérés dans l'ensemble des pays avancés et des pays émergents, les entreprises et les ménages continuant de freiner leurs dépenses à long terme. En conséquence, le commerce mondial, qui est à forte intensité de machines et de biens de consommation durables, reste languissant. Le rebond de la croissance qui est attendu en 2020 est précaire : il repose sur une stabilisation dans les pays émergents et les pays en développement aujourd'hui en difficulté et sur des progrès dans le règlement des différends commerciaux.

Les prévisions risquent d'être révisées à la baisse. Parmi les risques figurent de nouvelles tensions commerciales et technologiques qui minent l'état d'esprit et ralentissent l'investissement, une augmentation prolongée de l'aversion pour le risque mettant au jour les facteurs de vulnérabilité financière qui continuent de s'accumuler après des années de taux d'intérêt bas, et la montée de tensions désinflationnistes qui accentuent les problèmes de service de la dette, limitent la marge de manœuvre monétaire pour combattre un ralentissement et prolongent la durée des chocs au-delà de la normale.

Il est urgent notamment de réduire les tensions commerciales et technologiques, ainsi que de lever promptement l'incertitude entourant les accords commerciaux (notamment entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et la zone de libre-échange qui englobe le Canada, les

États-Unis et le Mexique). En particulier, les pays ne devraient pas utiliser les droits de douane pour cibler des balances commerciales bilatérales ou, au lieu de dialoguer, pour faire pression sur d'autres pays afin qu'ils opèrent des réformes. Pour l'ensemble des pays, il est prioritaire d'accroître l'inclusion, de renforcer la résilience.

Dans un contexte difficile caractérisé par l'accentuation des tensions commerciales et technologiques entre les États-Unis et la Chine, ainsi que par l'incertitude prolongée en ce qui concerne le Brexit, l'expansion de l'activité mondiale est restée faible au premier semestre 2019. La croissance a été supérieure aux prévisions dans certains pays avancés, mais inférieure aux attentes dans les pays émergents et les pays en développement.

La croissance a été plus élevée que prévu aux États-Unis et au Japon, et les facteurs exceptionnels qui ont nui à la croissance dans la zone euro en 2018 (notamment les modifications des normes d'émission pour les nouvelles automobiles) ont semblé s'estomper comme cela avait été anticipé.

Parmi les pays émergents et les pays en développement, le PIB en Chine a été plus élevé que prévu au premier trimestre, mais les indicateurs pour le deuxième trimestre semblent indiquer un fléchissement de l'activité. Ailleurs dans les pays émergents d'Asie, ainsi qu'en Amérique latine, l'activité a été inférieure aux attentes.

Les tendances des dépenses apparaissent aussi dans le commerce mondial, qui est généralement à forte intensité de biens d'investissement et de biens de consommation durables. Le ralentissement est particulièrement marqué dans les pays émergents d'Asie.

Les perspectives peu encourageantes du commerce, qui s'expliquent dans une certaine mesure par les tensions commerciales, pèsent à leur tour sur l'investissement.

En phase avec la faible croissance de la demande finale, l'inflation hors alimentation et énergie dans l'ensemble des pays avancés a fléchi pour s'établir en deçà des objectifs fixés (par exemple aux États-Unis) ou est restée largement au-dessous (zone euro, Japon). L'inflation hors alimentation et énergie est aussi tombée davantage au-dessous des moyennes historiques dans bon nombre de pays émergents et de pays en développement, à l'exception de quelques pays comme l'Argentine, la Turquie et le Venezuela.

Comme l'activité mondiale est généralement restée faible, les facteurs influant sur l'offre ont continué de dominer l'évolution des prix des produits de base, notamment dans le cas du pétrole (avec les troubles civils au Venezuela et en Libye, ainsi que les sanctions américaines contre l'Iran).

Le changement climatique demeure une menace majeure pour la santé et les moyens de subsistance dans de nombreux pays, ainsi que pour l'activité économique mondiale. D'autres risques sont devenus plus visibles au cours des derniers mois, notamment la montée des tensions géopolitiques dans le Golfe persique. Par ailleurs, les conflits civils dans de nombreux

pays accroissent les risques de coûts humanitaires horribles, de tensions liées aux migrations dans les pays voisins et, si l'on y ajoute les tensions géopolitiques, d'une augmentation de la volatilité sur les marchés des produits de base.

Étant donné que l'accélération prévue de la croissance mondiale reste précaire et exposée à des risques, il est fondamental de bien calibrer les politiques macroéconomiques pour stabiliser l'activité et renforcer les fondements de la reprise.

Eléments de contexte européen

Prévision du PIB de la zone euro : +1,3 % en 2019 . +1,4-1,6 % en 2020

L'économie européenne reste solide malgré un contexte incertain. Elle devrait connaître en 2019 sa septième année consécutive de croissance, qui concernera tous les États membres. La croissance dans la zone euro a été plus forte que prévu au premier trimestre de l'année en raison de plusieurs facteurs temporaires tels que la douceur des conditions météorologiques en hiver et un rebond des ventes de voitures. Elle a également bénéficié de mesures de politique budgétaire, qui ont dopé le revenu disponible des ménages dans plusieurs États membres. Les perspectives à court terme pour l'économie européenne sont toutefois assombries par des facteurs extérieurs, notamment les tensions commerciales au niveau mondial et d'importantes incertitudes en matière de politiques.

Le PIB devrait croître cette année et l'année prochaine dans tous les États membres de l'UE, mais cette croissance sera nettement plus forte dans certaines régions (p.ex. l'Europe centrale et orientale, Malte et l'Irlande) que dans d'autres (p.ex. l'Italie, l'Allemagne).

La prévision pour 2019 est révisée à la baisse pour l'Allemagne (en raison d'une demande extérieure plus faible que prévu, qui pèse aussi sur l'investissement), mais elle est inchangée pour la France (où les mesures budgétaires devraient soutenir la croissance et où les effets négatifs des manifestations s'estompent). La croissance dans la zone euro devrait s'accélérer en 2020, car la demande extérieure devrait se redresser et des facteurs temporaires (notamment la baisse des immatriculations d'automobiles en Allemagne et les manifestations en France) continuent de s'estomper.

Au Royaume-Uni, la croissance devrait s'établir à 1,3 % en 2019 et à 1,4 % en 2020. La prévision suppose un Brexit ordonné, suivi d'une transition progressive vers le nouveau régime.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie en raison notamment de causes externes (guerre commerciale et risque de Brexit). Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté et au niveau du marché du travail ne peuvent être exclus.

Toutefois la récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure. Sur le plan politique, les incertitudes demeurent notamment celle liée au Brexit, pesant sur la confiance du Royaume-Uni et de la zone euro.

La politique monétaire, accommodante de la BCE, devrait à minima limiter l'impact des risques. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la

zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un effort coordonné semble encore modeste.

Eléments de contexte national

Prévision du PIB de la France : +1, 3% en 2019, +1,4% en 2020

Dans un contexte international très perturbé et incertain et vu le ralentissement économique dans certains pays européens, l'économie française a plutôt bien résisté. Cela est essentiellement lié aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées fin 2018 et début 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.

Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre ; dans l'industrie, comme dans les services, la demande de crédits des entreprises continue de croître.

Du côté des ménages, leur consommation devrait rester le principal contributeur à la croissance en 2019 et en 2020. Les mesures de soutien annoncées suite à la crise des gilets jaunes et au grand débat, et la faible inflation soutiennent le pouvoir d'achat des ménages. Mais la prudence semble restée de mise car le taux d'épargne a en parallèle nettement augmenté. Ainsi l'investissement des ménages serait dans une tendance à la baisse.

Le taux de chômage diminuerait et continuerait à reculer en 2020. En effet le rythme des créations d'emploi devrait rester soutenu grâce notamment aux récentes réformes diminuant le coût du travail et à la résilience de l'économie française.